

NOM DE DOMAINE EN .tel

Vous trouverez ci-dessous les documents contractuels applicables à l'extension du nom de domaine que vous avez ou que vous souhaitez enregistrer auprès de nos services. Nous vous rappelons que sont également applicables les textes suivants relatifs au règlement amiable des litiges :

- **UDRP** (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/>)
- **RDRP** (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/biz/rdrp/index.html>)

CONTRAT PACK .TEL

(24 novembre 2008)

Le Contrat Pack .tel s'applique aux offres « opération .tel » portant sur les Périodes de Sunrise et de Landrush, ainsi qu'à l'offre visant l'ouverture totale du .tel.

Le Pack .tel est un Contrat proposé par NordNet, société de droit français spécialisée dans le domaine de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites).

NordNet, Registrar (centre d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine) accrédité par l'ICANN et Telnic (Registre de l'extension.tel), assure au titre du Contrat Pack .tel pour son client (ci-après « Vous ») des Services relatifs à l'enregistrement, au renouvellement et à la gestion de Nom(s) de domaine en .tel.

Le simple fait de souscrire au Pack .tel vaudra acceptation pleine et entière du Contrat Pack .tel, des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar pour les domaines « .tel » telles qu'elles apparaissent sur le site Internet www.NordNet.com, rubrique « Conditions générales » lors de votre souscription au Contrat Pack .tel.

En cas de conflit entre le Contrat Pack .tel et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, le Contrat Pack .tel prévaudra.

Le Contrat Pack .tel et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar prévalent sur toutes conditions générales, conditions particulières ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre.

Vous vous engagez à lire attentivement le Contrat Pack .tel et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar et à soumettre à NordNet, toute question que Vous vous poseriez.

Vous attestez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Nos offres sont valables au moins trois jours après leur première publication sur le site www.NordNet.com, et resteront valables tant qu'elles y seront présentes.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le Contrat Pack .tel, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet, relatif à l'objet du Contrat Pack .tel. Ils s'ajoutent aux termes définis dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar et dans les Conditions particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar pour les domaines « .tel ».

Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar : Conditions accessibles ci-dessous et sur www.NordNet.com (rubrique « Conditions Générales », Noms de domaine en .tel).

- Les Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar s'appliquent à toute personne morale ou physique titulaire d'un Nom de domaine, quelle que soit son extension, enregistré et géré dans le cadre d'un compte ou d'une offre NordNet.
- Les Conditions Particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar pour les domaines « .tel » s'appliquent à toute personne morale ou physique titulaire d'un Nom de domaine en .tel enregistré et géré dans le cadre d'un compte ou d'une offre NordNet.

Client ou Vous : Personne physique ou morale ayant souscrit au Contrat Pack .tel proposé par NordNet.

Contrat Pack .tel : Le présent contrat, ainsi que les Conditions générales et particulières NordNet Registrar, les dispositions du Bon de commande/process de commande, et toutes règles désignées par le Registre ou l'Autorité de tutelle applicables aux Noms de domaine en .tel, ainsi qu'à ses titulaires ou contacts.

Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel et/ou mot de passe permettant au Client de s'identifier et d'accéder à son espace abonné sur le site www.NordNet.com.

Services : Les Services compris dans le Contrat Pack .tel et notamment l'affectation des DNS du Registre, ou de toute personne autorisée, au Nom de domaine et l'accès à l'espace abonné NordNet.

2. SOUSCRIPTION DU CONTRAT PACK .tel

2.1. Conclusion du Contrat Pack .tel

2.1.1. Processus de commande d'un Contrat Pack .tel

Vous pouvez souscrire à un Contrat Pack .tel par différents moyens offerts par NordNet et notamment via le site www.NordNet.com.

Pour un abonnement via le site www.NordNet.com, Vous devrez respecter les étapes suivantes :

(i) compléter le Bon de commande/suivre le process de commande en respectant les demandes présentées aux différentes étapes,

(ii) Finaliser la commande en respectant les éventuelles étapes complémentaires (fonction des périodes au cours desquelles Vous souhaitez enregistrer le Nom de domaine) :

a impression du dossier,

b envoi, selon les modalités précisées, du bon de commande signé, accompagné des pièces demandées,

c fourniture des éventuelles informations ou documents complémentaires demandées ultérieurement par NordNet et/ou le Registre, l'Autorité de tutelle, ou toute personne désignée par l'un d'eux,

NordNet se réserve le droit de ne transmettre votre demande d'enregistrement de Nom de domaine qu'après réception par NordNet de votre dossier complet et valide, comprenant l'ensemble des pièces justificatives.

Vous êtes informé que NordNet ne pourra être tenu pour responsable d'une erreur, omission, négligence commise par vos soins lors de la communication des informations et/ou documents précités ou d'un défaut de communication. Toute erreur de ce type pourrait avoir pour conséquence le rejet de la demande d'enregistrement du Nom de domaine souhaité.

Le Contrat ne peut être souscrit que par une personne majeure, et dans le cadre d'une personne morale, par une personne ayant autorité, disposant de la capacité nécessaire à la contractualisation et

l'exécution des présentes. De plus, lors des périodes de Sunrise ou de Landrush, le titulaire du compte abonné NordNet doit nécessairement disposer de la qualité de professionnel.

2.1.2. Entrée en vigueur du Contrat Pack .tel

Votre acceptation de l'offre « Pack .tel » ne sera considérée comme étant définitive qu'à compter de la réception par NordNet des documents et/ou informations requis à l'article « Informations » ci-dessous, et à compter de l'Ouverture totale de l'extension .tel, d'un moyen de paiement valide.

Le cas échéant, si Vous êtes un consommateur, Vous acceptez que la prestation de NordNet commence dans les sept (7) jours de Votre acceptation de l'offre « Pack .tel », telle que visée ci-avant. Aussi, en application de l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

2.1.3. Durée du Contrat Pack .tel

Une fois le Nom de domaine obtenu auprès du Registre au cours des périodes de Sunrise et de Landrush, le Contrat Pack .tel est d'une durée de trois (3) ans.

Pour tout enregistrement ou transfert du Nom de domaine souhaité vers les services de NordNet Registrar postérieurement à la phase d'Ouverture totale de l'extension .tel, le Contrat Pack .tel sera d'une durée d'un (1) an.

Il sera ensuite, pour chacune des périodes, reconduit tacitement pour une durée d'un (1) an sauf si Vous vous opposez à cette reconduction dans les conditions prévues à l'article « Non-reconduction du Contrat Pack .tel » ci-dessous.

NordNet attire votre attention sur le fait que l'échéance du Contrat Pack .tel peut ne pas être identique à l'échéance du Nom de domaine. Ainsi, si le Contrat Pack .tel arrive à échéance avant le Nom de domaine et que le Contrat Pack .tel n'est pas reconduit, le Nom de domaine sera géré dans les conditions fixées par les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar en vigueur au jour de la non-reconduction et Vous ne bénéficierez plus des services fournis dans le cadre du Contrat Pack .tel (cf. article 6.1.2 c) Conséquences de la Résiliation / du Non-renouvellement).

2.1.4. Non-reconduction du Contrat Pack .tel

Si Vous souhaitez vous opposer à la reconduction du Contrat Pack .tel, Vous devrez adresser à NordNet un courrier, au moins dix (10) jours avant la date d'échéance de votre abonnement au Contrat Pack .tel. Votre courrier devra être adressé :

- si Vous êtes une personne morale : sur papier à entête du Registrant du Nom de domaine et signé par une personne habilitée, identifiée comme telle ;
- si Vous êtes un particulier : sur papier libre accompagné d'une photocopie de Votre carte nationale d'identité.

Les conséquences de la non-reconduction sont définies à l'article 6.1.2 c) Conséquences de la Résiliation / du Non-renouvellement.

2.2. Modifications du Contrat Pack .tel

Les dispositions du Contrat Pack .tel en vigueur seront celles présentes sur www.NordNet.com au jour où Vous souscrivez au Pack .tel (qu'il s'agisse d'une Création de Nom de domaine ou d'un Transfert) ou au jour de la reconduction du Contrat Pack .tel ou de la Modification ou de la Migration de votre contrat dans le cadre de la souscription d'un Pack .tel.

NordNet se réserve le droit de faire évoluer le Pack .tel, de l'intégrer à une autre gamme ou une nouvelle gamme de services, et d'en changer la dénomination, sans en altérer les services tels qu'ils existent au moment de la souscription, de la reconduction, de la modification ou de la migration d'abonnement, afin de le doter de services équivalents ou supérieurs. Dans ce cas, le tarif sera maintenu et pourra ensuite être modifié dans les conditions fixées à l'article « Paiement ». Vous en serez averti par tout moyen approprié.

En cas de cessation du Pack auquel Vous avez souscrit, NordNet se réserve le droit de mettre fin au Contrat Pack .tel par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois (3) mois. Le cas échéant, NordNet pourra Vous proposer de souscrire un nouveau contrat se substituant au Contrat Pack .tel. Le Contrat Pack .tel en cours sera dès lors résilié au jour de la conclusion du nouveau contrat.

2.3. Tarifs et paiement

2.3.1. Tarifs

Les tarifs correspondant à la souscription du Pack .tel au cours des différentes périodes d'enregistrement des Noms de domaine en .tel (Périodes de Sunrise et de Landrush, Ouverture totale) sont en libre consultation sur www.NordNet.com et sur simple demande auprès de NordNet, au cours desdites périodes d'enregistrement.

Le prix de la redevance correspondant au Pack .tel au cours de la période d'enregistrement choisie s'entend du prix hors taxes en vigueur sur www.NordNet.com au jour de la souscription au Pack .tel. Il comprend les frais dus à l'Autorité de tutelle et au Registre, au titre de l'enregistrement de votre Nom de domaine, et au titre des services compris dans le Pack .tel.

Ces tarifs peuvent varier à tout moment.

Le prix total de la redevance correspondant au Pack .tel au cours de la période d'enregistrement choisie est dû dès que Vous souscrivez au Contrat Pack .tel.

En cas de Création d'un Nom de domaine dans le cadre d'un Contrat Pack .tel au cours de la période de Sunrise ou de Landrush, Vous ne serez toutefois facturé du montant du Pack .tel correspondant qu'après acceptation de votre demande d'enregistrement par le Registre ou toute personne désignée par lui.

En cas de Création d'un Nom de domaine dans le cadre d'un Contrat Pack .tel au cours de la période d'ouverture totale de l'extension .tel, l'émission de la facture et l'encaissement de votre paiement ne certifient pas que Vous deviendrez titulaire du Nom de domaine que Vous avez demandé. Vous ne serez titulaire du Nom de domaine qu'après acceptation de l'enregistrement du Nom de domaine demandé par le Registre ou l'Autorité de tutelle compétent.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Pack .tel pour toute la durée de Votre souscription, de la conclusion à l'issue du Contrat Pack .tel quelle qu'en soit la cause, et ce y compris si Vous n'utilisez pas tout ou partie des Services proposés dans le cadre du Pack .tel ou si le Nom de domaine est supprimé, suspendu, transféré ou s'il fait l'objet d'un changement de Prestataire en cours de Contrat.

Au jour de la reconduction du Contrat Pack .tel, le prix du Pack .tel ainsi que les taxes et les modalités de paiement applicables seront celles en vigueur au jour de la reconduction.

Si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement bancaire et que Vous ne vous êtes pas opposé à la reconduction du Contrat Pack .tel dans les conditions fixées à l'article « Durée du Contrat Pack .tel », NordNet effectuera, au début du mois suivant la date d'échéance du Contrat, un nouveau prélèvement au titre de la reconduction de l'abonnement.

Si Vous avez choisi de recourir à une autre modalité de paiement que celle en vigueur dans le cadre du process de commande sur www.NordNet.com, ou dans le cadre du Bon de commande, et que Vous ne vous êtes pas opposé à la reconduction du Contrat Pack .tel, NordNet se réserve le droit de mettre fin au Contrat à l'échéance si, après signification d'un deuxième courriel, Vous n'avez pas payé le prix de la reconduction à l'échéance du Contrat. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité de ce fait, ou du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

2.4.2. Moyens de paiement

Le paiement de votre redevance se fait par carte bancaire, par prélèvement bancaire, par virement ou par tout autre moyen de paiement présenté sur le Bon de commande, la facture, ou en vigueur sur www.NordNet.com, présenté dans le cadre du process de commande.

2.4.3. Incidents de paiement

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet ;
- la possibilité de suspendre, si bon semble à NordNet et jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à NordNet, l'exécution de tout service fourni dans le cadre du Contrat Pack .tel, dans les conditions visées à l'article « Suspension-Résiliation » ;
- l'application, par NordNet, d'un intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal ;
- la possibilité pour NordNet de résilier le Contrat Pack .tel dans les conditions visées à l'article « Suspension-Résiliation ».

Si NordNet vous adresse une mise en demeure de payer par lettre recommandée en raison d'un retard de paiement, vous serez redevable d'un montant déterminé comme suit :

- quatre euros et cinquante centimes (4,50 €) par lettre recommandée si Vous êtes résident français,
- cinq euros quatre-vingt cinq centimes (5,85 €) par lettre recommandée si Vous n'êtes pas résident français.

Ce montant se cumulera avec tout autre frais ou indemnité dû et notamment ceux prévus pour les frais de rejet.

Ainsi, si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que votre banque rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur www.NordNet.com, Vous serez redevable envers NordNet de frais de rejet de huit (8) euros par rejet de prélèvement. Si Vous résidez hors de France, le montant pourra varier en fonction de Votre pays de résidence. Les montants des frais de rejet peuvent être obtenus sur simple demande auprès de NordNet (voir article « Coordonnées »). A défaut d'indication d'un montant spécifique de frais de rejet pour Votre pays de résidence, le montant de huit (8) euros par rejet sera dû.

Toute annulation du paiement par carte bancaire sera considérée comme un retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de paiement frauduleux, NordNet se réserve la possibilité de résilier sans délai le Contrat Pack .tel dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation ».

Enfin, si pour une raison quelconque, NordNet devait effectuer ou prenait la décision d'effectuer un remboursement à votre égard, NordNet se réserve le droit de ne l'effectuer qu'après encaissement irrévocable de toutes les sommes dues. Il sera dès lors tenu compte des délais pendant lesquels Vous ou votre banque, pourrez révoquer le paiement même après débit de votre compte et crédit du compte de NordNet.

Cependant, si NordNet effectuait un remboursement avant l'expiration de ce délai et que l'encaissement des sommes dues était défaillant, Vous vous engagez à acquitter lesdites sommes dans les délais et conditions définies par NordNet.

3. LES SERVICES DU PACK .TEL

Le Pack .tel comprend l'enregistrement du Nom de domaine souhaité, sous réserve du respect des conditions définies par NordNet ainsi que celles définies par le Registre et l'Autorité de tutelle, pour la durée définie fonction de la période au cours de laquelle il est procédé à l'enregistrement du Nom de domaine. Si votre Nom de domaine est déjà enregistré auprès du registre, son renouvellement pour une période d'un an.

Vous bénéficierez de la gestion administrative et technique de votre Nom de domaine par NordNet, ainsi que de l'inscription de votre Nom de domaine sur les DNS du Registre ou de toute personne autorisée.

Vous disposerez enfin de toute fonctionnalité autorisée par le Registre dans le cadre de l'utilisation de votre Nom de domaine en .tel (mise à disposition d'une page Web Vous permettant d'indiquer vos coordonnées, ainsi que les liens vers ces dernières, de renseigner des mots-clés y relatifs, ...).

Vous êtes informé du fait que, compte-tenu de la particularité de l'extension .tel, aucune redirection email ou Web ne peut être positionné vers votre Nom de domaine.

4. LE COMPTE ABONNE NORDNET

4.1. Organisation du compte abonné

Vous disposez d'un compte abonné NordNet que Vous pouvez gérer en ligne au sein de votre espace abonné.

Dans ce compte figure l'ensemble des services NordNet.com auquel Vous avez souscrit y compris le Contrat Pack .tel.

Chacun des services souscrit auprès de NordNet.com est soumis aux dispositions du contrat s'y rattachant sans que leur présence dans un même compte ne crée de conséquences juridiques.

Le Nom de domaine, objet du Contrat Pack .tel peut être transféré, notamment sur votre demande, et sous réserve du respect du formalisme défini par NordNet, sur un autre compte NordNet. Cette opération vaudra résiliation du Contrat Pack .tel d'origine et conclusion d'un nouveau Contrat Pack .tel.

4.2. Titulaire du compte abonné

Vous êtes le titulaire du compte abonné car Vous vous êtes identifié en tant que tel lors de la souscription au Contrat Pack .tel.

Vous n'êtes pas nécessairement le titulaire du Nom de domaine. Dans ce cas, Vous déclarez disposer de l'autorisation du titulaire du Nom de domaine afin d'inclure le Nom de domaine concerné dans votre compte abonné et réaliser toute Action ou opération relative au Nom de domaine qui Vous est autorisée via l'espace abonné.

4.3. Gestion de votre espace abonné – Identifiants du compte

Vous accédez à Votre compte au sein de l'espace abonné du site Internet www.NordNet.com (rubrique « espace abonné ») à l'aide d'identifiants qui vous sont personnels et confidentiels. Vous vous engagez à conserver secrets les éléments constitutifs de vos identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Tout usage de vos éléments d'identification est fait sous votre entière responsabilité. La personne se connectant au compte grâce aux identifiants est réputée être titulaire du compte et disposer de l'autorité pour effectuer toute action via le compte abonné. Cette personne pourra modifier les données du compte, effectuer des commandes et réaliser certaines Actions sur le(s) Nom(s) de domaine ou autres produits ou services qui y sont présents.

En cas de perte ou de vol d'un de vos éléments d'identification, Vous devez en informer, dans les meilleurs délais, NordNet qui en fera l'annulation immédiate. Cette information doit être confirmée à NordNet par écrit. Les nouveaux éléments d'identification seront transmis par courriel à l'adresse de courriel indiquée par le titulaire du compte. En cas de changement de l'adresse de courriel que Vous aviez indiquée, Vous vous engagez à respecter la procédure de changement d'adresse de courriel disponible sur demande auprès de NordNet. La modification de votre adresse de courriel doit être réalisée par écrit.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos identifiants, votre responsabilité ne sera dérogée à l'égard de NordNet que pour les événements intervenant à compter de l'information faite auprès de NordNet par les moyens autorisés. Le titulaire du compte abonné sera responsable de toute utilisation frauduleuse du compte s'il n'a pas protégé ses identifiants ou s'il les a communiqués à toute autre personne.

En cas de perte de vos identifiants, Vous devrez en avertir NordNet dans les mêmes formes. NordNet Vous transmettra vos identifiants sur l'adresse de courrier électronique renseignée dans le cadre de

vosre compte abonné. Nous Vous conseillons dès lors de modifier votre mot de passe via votre espace abonné.

4.4. Moyens de communication entre NordNet et Vous

Les courriels envoyés à votre(vos) adresse(s) de courriel (figurant dans votre compte abonné) et/ou à celle du Titulaire et/ou du Contact administratif du Nom de domaine telle(s) que vous nous l'(es) avez communiquée(s), seront réputés avoir été reçus par Vous-même et/ou le Titulaire et/ou le Contact administratif, trois (3) jours après leur envoi par NordNet.

Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter Votre boîte aux lettres électroniques, Vous vous engagez à en avertir NordNet par tout moyen en vigueur précisé à l'article « Coordonnées ».

4.5. Informations

4.5.1. Informations à transmettre et mises à jour

Les informations et éventuels documents à transmettre sont spécifiés par NordNet par le présent Contrat, et notamment le Bon de commande/process de commande.

Vous avez l'obligation de communiquer à NordNet des informations/documents actuels, complets et exacts.

Vous vous engagez à fournir ces informations/documents à première demande, et les mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire. Ces documents correspondent principalement aux documents exigés par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle et/ou NordNet afin de réaliser certaines Actions sur le Nom de domaine. Les informations comprennent notamment les nom et prénom ou dénomination sociale du titulaire du compte, son adresse postale, son adresse de courriel, son numéro de téléphone, éventuellement son numéro de fax, et s'il s'agit d'une personne morale, les nom et prénom de la personne habilitée à la représenter.

NordNet n'est pas tenu de vérifier l'exactitude de ces informations et documents.

De même, lorsque NordNet reçoit en réponse à l'un de ses courriels, un courriel du type « mailer daemon » ou « delivery failure », NordNet ne prendra pas en considération cette information dans la mesure où celle-ci n'indique pas avec certitude que l'adresse de courriel en question n'est plus valable. NordNet ne pourra ignorer l'ancienne adresse qu'après réception d'une demande de modification de l'adresse courriel par vos soins, émise dans le respect des conditions définies par NordNet.

4.5.2. Conséquences du défaut de communication et/ou de l'absence de mise à jour

NordNet sera libre de Résilier le Contrat Pack .tel ou de Suspendre l'exécution du Contrat Pack .tel dans les conditions visées à l'article « Suspension-Résiliation » si :

- Vous omettez délibérément de fournir à NordNet des informations et/ou des documents complets, actuels et exacts,
- Vous omettez de les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire, ou
- Vous omettez de répondre aux demandes de vérification de NordNet concernant les informations/documents transmis, dans le délai indiqué par NordNet, fonction notamment des délais imposés par le Registre ou de l'Autorité de tutelle, si la demande émane de l'un ou l'autre d'entre eux.

A défaut de précision de la part de NordNet, le délai imparti pour répondre à ces demandes sera de quinze (15) jours.

4.6. Données

4.6.1. Traitement des données personnelles

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, dont les coordonnées figurent à l'article "Coordonnées", représenté par son Président Directeur Général.

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet sont nécessaires au traitement et à l'exécution de vos demandes et de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NordNet ou de ses partenaires, ainsi que le Registre, l'Autorité de tutelle ou toute personne désignée par l'un d'entre eux, ces derniers pouvant être situés à l'extérieur de l'Union européenne et notamment aux Etats-Unis (Autorité de tutelle et société d'entiercement).

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies aux services de NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse, la réponse partielle ou erronée, ou enfin l'absence de mise à jour de ces informations empêchera NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation, et pourra, si votre Nom de domaine est enregistré, entraîner la suppression de ce dernier.

Dans le cadre du Contrat Pack .tel, Vous êtes susceptible de recevoir des informations relatives aux produits analogues au service que Vous avez souscrit, proposés par NordNet, à moins que Vous ne vous y opposiez.

A défaut de conclusion du Contrat, mais dans l'éventualité où Vous auriez accepté de recevoir des informations de la part de NordNet, les informations recueillies pourront être utilisées par nos services pour des opérations de promotion.

NORDNET SE RESERVE LE DROIT DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT OU CONTRACTUELLEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...), AINSI QU'A TOUT REGISTRE, AUTORITE DE TUTELLE, OU SOCIETE D'ENTIERCEMENT CONCERNE.

Le Registre ou l'Autorité de tutelle pourra transmettre les informations/documents à toute personne que l'un d'eux aura désigné, dans le cadre de l'exécution de sa mission.

Vous êtes informés également que l'enregistrement de Noms de domaine nécessite (sauf exception permise par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle) la publication des informations personnelles relatives aux contacts du(des) Nom(s) de domaine au sein des bases Whois, accessibles par Internet.

NordNet pourra aussi être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi, à toute personne habilitée ou autorité compétente.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous disposez des droits suivants :

- Droit de vous opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- Droit de vous opposer sans frais à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que Vous justifiez de votre identité, en vue d'obtenir :

1 La confirmation que des données à caractère personnel vous concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

2 Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

3 Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un Etat non membre de la communauté européenne ;

4 La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui vous concernent ainsi que toute information disponible à l'origine de celle-ci ;

5 Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-entend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Chapitre 1^{er} du Titre IV du Livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.

- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que vous justifiez de votre identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;

- Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour vous-même, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si vous obtenez la modification de l'enregistrement, vous êtes en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;

- Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Vous pourrez exercer vos droits par lettre adressée à NordNet (voir article « Coordonnées ») ou par courriel (à l'adresse suivante : coordonnees@NordNet.com).

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent des mêmes droits.

Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à NordNet par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations, transmissions, publications, etc réalisées en application du présent article, par les services de NordNet. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements, publications et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que ces opérations ne soient imposées par la réglementation en vigueur, les principes définies par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

De même, NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger au mieux les données personnelles transmises, ou publiées contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet et de l'obligation de publication des informations personnelles au sein des bases Whois, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'utilisation ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne.

4.6.2. Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat Pack .tel, toute information/document que NordNet aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

5. LE NOM DE DOMAINE

5.1. Registrar du Nom de domaine

Dans la mesure où NordNet est Registrar accrédité par l'ICANN et Telnic, NordNet Registrar sera en charge de l'enregistrement/gestion des Actions sur le Nom de domaine. A ce titre, il existe un lien contractuel entre NordNet Registrar, et Vous/les contacts du Nom de domaine.

Si Vous inscrivez sur votre compte des Noms de domaine dont NordNet n'est pas Registrar, NordNet Vous avertit que Vous ne pourrez bénéficier d'un service de gestion adéquat et que des pertes de Noms de domaine peuvent en résulter.

NordNet se réserve le droit de Vous demander de transférer les Noms de domaine vers NordNet Registrar ou pourra supprimer les Noms de domaine de votre compte dès lors que NordNet ne sera pas Registrar et que la procédure de Transfert de Registrar au profit de NordNet n'a pas été initiée.

5.2. Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

Les contacts du Nom de domaine, tout comme Vous, sont soumis aux Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Les Conditions Particulières applicables sont celles relatives au .tel et font référence au règlement alternatif de litiges applicable, à savoir les UDRP, ainsi qu'aux conditions définies par le Registre de l'extension .tel. Ces documents sont consultables en ligne sur www.NordNet.com rubrique « Conditions générales », et/ou sur le site Internet du Registre pour les documents le concernant (www.telnic.com). Les services de NordNet peuvent également Vous les envoyer, ou Vous adresser les liens vers ces documents, par courriel, sur simple demande de votre part.

Les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables, comme les textes/règlements auxquels il est fait référence, seront ceux en vigueur au jour de l'enregistrement, du Transfert, ou du Renouvellement du Nom de domaine, ou plus généralement de toute demande d'Action sur le Nom de domaine enregistré auprès des services de NordNet Registrar.

En effet, la modification des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar peut être appliquée à toute Action en cours lorsqu'elle est notamment exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle, un impératif technique ou une modification de procédure.

5.3. Contacts

Vous acceptez que le Contact technique et le Contact de facturation tels que visés dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine soient NordNet ou toute personne désignée par elle.

De même, Vous acceptez que le Nom de domaine soit, pour des raisons liées à la particularité de l'extension .tel, inscrit sur les DNS du Registre ou de toute personne autorisée.

5.4. Renouvellement du Nom de domaine

NordNet s'engage à Renouveler ledit Nom de domaine à l'échéance du Nom de domaine dans la mesure où :

- Vous avez respecté les dispositions du Contrat Pack .tel et notamment les obligations qui Vous incombent à ce titre,
- Vous n'avez pas résilié votre Contrat Pack .tel,

- Vous n'avez pas procédé au Transfert du Nom de domaine enregistré au titre du Contrat Pack .tel,
- NordNet apparaît comme Contact de facturation du Nom de domaine,
- Toutes les sommes dues à NordNet ont été payées, ou en cas de paiement par prélèvement, le mandat de prélever les sommes dues n'a pas été révoqué par vos soins.

5.5. Migration du Nom de domaine

Si NordNet propose un autre contrat ou une autre formule d'abonnement intégrant les Noms de domaine .tel, Vous pourrez demander à tout moment à NordNet, sous réserve de l'acceptation de cette dernière, de migrer votre Nom de domaine vers cet autre contrat ou formule d'abonnement.

Dans ce cas, vous devrez adresser par lettre ou tout autre moyen expressément autorisé par NordNet, une demande de migration faisant référence au Contrat Pack .tel en cours et au contrat ou formule d'abonnement vers le(a)quel(le) vous demandez la migration du Nom de domaine.

Si des conditions de migration spécifiques (Vous) sont précisées par NordNet, Vous vous engagez à vérifier au préalable que Vous respectez lesdites conditions permettant la migration, et que ces dernières Vous agréent. NordNet ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient en résulter.

Vous vous engagez par ailleurs à prendre connaissance des conditions applicables au contrat ou à la formule d'abonnement vers laquelle Vous souhaitez migrer votre abonnement.

Cette migration est soumise à l'accord préalable et exprès de NordNet et pourra éventuellement donner lieu à la facturation de frais de migration, et à toute éventuelle intervention, notamment technique ou administrative nécessaire.

Le Contrat Pack .tel en cours sera résilié au jour de la conclusion du nouveau contrat ou de la nouvelle formule d'abonnement. Vous serez dès lors soumis au respect des conditions y afférentes.

5.6. Licence du Nom de domaine

Les conditions dans lesquelles vous pouvez octroyer une licence sur votre Nom de domaine, au regard de votre relation avec NordNet Registrar, sont définies dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

6. DISPOSITIONS DIVERSES

6.1. Suspension – Résiliation

6.1.1. Suspension

a) Procédure de Suspension

En cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions du Contrat Pack .tel ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, NordNet se réserve le droit de suspendre, sans préavis ni indemnité, l'exécution des Services liés au Contrat Pack .tel tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué.

La suspension sera notifiée par courriel ou courrier.

NordNet se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,
- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Suspension ».

b) Conséquences de la Suspension

Les obligations de NordNet relatives au Contrat Pack .tel seront suspendues et notamment NordNet pourra suspendre l'accès aux opérations portant sur votre Nom de domaine.

En revanche, Vous êtes tenu, pendant la période de suspension, de continuer à exécuter vos obligations telles que résultant des présentes.

6.1.2. Résiliation

Dès lors que Vous souhaitez résilier votre abonnement, Vous devrez adresser à NordNet une lettre sur papier à en-tête du Registrant du Nom de domaine ou du titulaire du compte abonné signée par une personne identifiée comme étant habilitée si Vous êtes une personne morale, ou sur papier libre accompagnée d'une photocopie de votre carte nationale d'identité si Vous êtes un particulier.

La prise en compte de votre demande de résiliation interviendra au plus tard dans les dix (10) jours de la réception de votre demande par NordNet.

NordNet se réserve la possibilité de subordonner la prise en compte de la demande de résiliation de votre Contrat Pack .tel :

- au paiement par vos soins, de toutes les sommes échues que Vous pourriez devoir à NordNet au titre du Contrat Pack .tel,
- à l'absence de litige en cours sur votre Nom de domaine, notamment de procédure UDRP, ou de toutes actions judiciaires pendantes pour lesquelles des mesures conservatoires ayant une incidence sur votre Nom de domaine ont été prononcées,

a) Résiliation sans faute

En l'absence de manquement de l'une ou l'autre des parties, le Contrat Pack .tel pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article « Non-reconduction du Contrat Pack .tel », « Modifications du Contrat Pack .tel », « Migration du Nom de domaine » ou « Force Majeure », ou encore, si Vous demandez à NordNet la résiliation de votre Contrat Pack .tel, en cours d'abonnement, par courrier, du fait d'un changement de Prestataire.

Vous êtes informé du fait que si Vous procédez au changement de Prestataire et que Vous ne souhaitez plus bénéficier des services liés à votre Contrat Pack .tel, Vous êtes tenus de résilier votre Contrat Pack .tel dans les conditions définies au présent article. A défaut, les services seront maintenus dans les conditions définies aux présentes. Il Vous appartiendra dès lors d'effectuer les éventuels paramétrages nécessaires afin de les mettre en œuvre.

Le Contrat Pack .tel pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure alternative de règlement des litiges (UDRP) ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire portée directement ou indirectement à l'encontre de votre Nom de domaine, enregistré dans le cadre du Contrat Pack .tel.

b) Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations du Contrat Pack .tel, l'autre pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements dans un délai de trente (30) jours, à moins que la demande émane du Registre ou de l'Autorité de tutelle, exigeant une réponse dans un délai plus court.

Si NordNet est à l'origine du manquement, Vous devrez adresser la mise en demeure à NordNet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A l'expiration du délai, si NordNet ne s'est pas conformé à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier de plein droit le Contrat Pack .tel par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si Vous êtes à l'origine du manquement, NordNet devra Vous adresser la mise en demeure par courriel ou par courrier. A l'expiration du délai, si Vous ne vous êtes pas conformé à vos obligations, NordNet aura le droit de résilier de plein droit le Contrat Pack .tel par l'envoi d'un second courriel ou courrier. Toutefois, dans le cas où la nature des engagements que Vous n'avez pas respectés Vous

empêcherait de remédier à votre manquement, NordNet pourra résilier le Contrat Pack .tel de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'un courriel ou courrier.

c) Conséquences de la Résiliation / du Non-renouvellement

Vous êtes informé que la procédure de changement de Prestataire n'implique pas nécessairement un changement de Registrar (appelé Transfert), votre nouveau Prestataire pouvant être lié à NordNet Registrar. Le cas échéant, Vous resterez lié à NordNet Registrar par les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine.

NordNet pourra notamment :

- couper les services fournis par NordNet au titre du Contrat Pack .tel
- et/ou remplacer les coordonnées de NordNet éventuellement présentes au titre de certains contacts de votre Nom de domaine par les coordonnées du titulaire du Nom de domaine.

De plus, Vous dégagez NordNet de toute responsabilité quant à la gestion technique et administrative de Votre Nom de domaine et notamment en cas de non-renouvellement du Nom de domaine (susceptible d'entraîner un risque de perte de ce Nom de domaine si celui-ci n'est pas renouvelé par vos soins) à compter de la date d'échéance du Contrat Pack .tel ou de la date de votre changement de Prestataire, qu'il soit ou non assorti d'un Transfert.

NordNet ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement du fait des conséquences décrites ci-dessus.

Si le non-respect de vos obligations entraînait un préjudice pour NordNet, NordNet se réserve le droit de Vous poursuivre pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par lui.

Votre Nom de domaine reste néanmoins enregistrer auprès des services de NordNet Registrar jusqu'à l'échéance de votre Nom de domaine, son transfert par vos soins vers un autre Registrar ou sa suppression.

Vous êtes averti que la Suppression du Nom de domaine implique que dès le jour de la suppression, le Nom de domaine concerné redevient disponible à l'enregistrement, dans les conditions établies par le Registre ou l'Autorité de tutelle concerné, pour quiconque en ferait la demande.

En cas de résiliation, sauf à ce qu'il s'agisse d'une Résiliation pour faute commise par NordNet, NordNet ne sera pas tenu de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre de votre souscription au Contrat Pack .tel pour le temps restant à courir jusqu'à l'échéance initialement prévue de votre abonnement. De plus, si ces sommes n'étaient pas acquittées, Vous resteriez redevable des sommes dues pour la durée totale de Votre souscription au Pack .tel. Ces sommes seront dès lors conservées à titre de frais de dossier.

6.2. Respect des droits des tiers

Vous attestez que votre demande de souscription au Contrat Pack .tel est effectuée de bonne foi, dans un but licite, et déclarez que le Nom de domaine dont Vous demandez le Dépôt ou le Transfert, ainsi que l'utilisation qui en sera faite n'enfreignent pas les droits de tiers, une législation ou une réglementation applicable ou les dispositions du Contrat Pack .tel, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, de droit à l'image, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme d'une personne, de règles de la concurrence et de comportement loyal en matière commerciale (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ne pas pratiquer le spamming par l'intermédiaire du site Internet sur lequel pointe le Nom de domaine, que ces courriels soient à destination de la France ou de l'étranger.

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Ainsi, Vous et/ou le titulaire du Nom de domaine et/ou son représentant supporterez les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité du Nom de domaine en cause ou des informations présentes sur votre page en .tel,

et notamment l'ensemble des frais et condamnation qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, et ce, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers ou d'une législation ou d'une réglementation applicable aurait pu être détectée par NordNet.

En cas de conflit sur un Nom de domaine, Vous et/ou le titulaire du Nom de domaine ou votre opposant pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle ainsi que toute autre voie de droit autorisée.

NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, ou de toute Procédure alternative de résolution des litiges (UDRP) à laquelle Vous ou le titulaire du Nom de domaine avez accepté de vous soumettre, qui pourrait notamment l'obliger à suspendre le Service, ou supprimer le Nom de domaine, ou en transférer la titularité.

Dans ce cas, NordNet ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

NordNet Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

6.3. Force majeure

NordNet ne pourra être tenu pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat Pack .tel dû à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, notamment dans le cas de perte de données, transactions faites par le biais du réseau Internet, interruptions des services de NordNet ou de l'accès au réseau Internet ou, défaillance du matériel de réception ou d'émission, dont NordNet n'a pas la responsabilité.

PAR AILLEURS, NORDNET POURRA DEMANDER LA SUSPENSION DU CONTRAT PACK .tel DANS LES CAS SUIVANTS MEME S'ILS NE SONT QUE PARTIELS ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE :

- RETRAIT DE L'AGREMENT ACCORDE AUX SERVICES DE NORDNET REGISTRAR PAR LES REGISTRES ET/OU AUTORITES DE TUTELLE,
- ARRET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE, DEFAILLANCE ET/OU INTERRUPTION DES RESEAUX DE TRANSMISSION Y COMPRIS DE L'ACCES AU RESEAU INTERNET,
- PANNE ET/OU SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, ACTES DE PIRATAGE INFORMATIQUE,
- INCENDIE, Foudre, INONDATION ET AUTRE CATASTROPHE NATURELLE, DEGAT DES EAUX, INTEMPERIE EXCEPTIONNELLE, AVARIE, EMEUTE, GUERRE, INSURRECTION, ATTENTAT, EXPLOSION, ACTE DE VANDALISME,
- GREVE TOTALE OU PARTIELLE, LOCK OUT,
- RETARD DE SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, OU ENCORE DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS, NOTAMMENT TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE EXPRESSEMENT DEMANDEE PAR UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE OU JURIDICTIONNELLE COMPETENTE.

Ces différents événements constitueront des cas de Force Majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de Force Majeure suspend les obligations nées du présent Contrat Pack .tel pendant toute la durée de son existence.

Si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvre droit à la résiliation de plein droit du Contrat Pack .tel par l'une ou l'autre des Parties, quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

6.4. Limitation de responsabilité

NORDNET N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

A) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DE NORDNET DANS LES CONDITIONS PREVUES AU CONTRAT PACK .TEL OU BON DE COMMANDE/PROCESS DE COMMANDE LIE A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT PACK .TEL,

B) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DU REGISTRE OU DE L'AUTORITE DE TUTELLE,

C) D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE OU TOUTE PERSONNE DESIGNES PAR L'UN D'EUX, OU ENCORE DU FAIT D'UNE DECISION DE JUSTICE DEVENUE DEFINITIVE OU EXECUTOIRE OU ISSUE D'UNE PROCEDURE DITE UDRP,

D) DE L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,

E) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,

F) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES TRANSMISES LORS DE L'ENREGISTREMENT OU POSTERIEUREMENT,

G) DU RETARD OU DE L'INTERRUPTION D'ACCES AU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE DES LORS QUE NORDNET A AGIT RAISONNABLEMENT,

H) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUISES, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES OU PARTIELLES PAR VOS SOINS OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,

I) D'ERREUR(S) OU D'OMISSION(S) FIGURANT DANS LES BASES DE DONNEES PUBLIQUES POUVANT EVENTUELLEMENT PERMETTRE VOTRE IDENTIFICATION ET, AFFECTANT LE BON DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ENREGISTREMENT OU DE RENOUVELLEMENT DE VOTRE NOM DE DOMAINE,

J) D'EVENEMENTS ECHAPPANT AU CONTROLE RAISONNABLE DE NORDNET,

K) DU MAUVAIS TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT OU DU RETARD DE TRAITEMENT, DE TOUTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES OU TOUTE PERSONNES DESIGNES PAR L'UN D'EUX,

L) DU MAUVAIS TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT OU DU RETARD DE TRAITEMENT, DE TOUTE MODIFICATION APPORTEE A L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES OU TOUTE PERSONNES DESIGNES PAR L'UN D'EUX,

M) DE TOUTE ACTION OU OMISSION DES REGISTRES ET/OU DES AUTORITES DE TUTELLE OU DE OU TOUTE PERSONNES DESIGNES PAR L'UN D'EUX,

N) DE VOTRE MANQUEMENT, OU DE CELUI DE VOTRE AGENT EVENTUEL, QUANT AU PAIEMENT DE TOUS LES FRAIS AUX TERMES DU CONTRAT PACK .TEL,

O) DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE REGLEMENT DES LITIGES VISEES A L'ARTICLE « PROCEDURE ALTERNATIVE DE REGLEMENT DES LITIGES (UDRP) » LORS DE LADITE PROCEDURE,

P) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE, OU DE TOUTE PERSONNE AYANT AUTORITE,

Q) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET ET LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE DES LORS QUE NORDNET A AGI RAISONNABLEMENT,

R) DU NON-RESPECT DU CONTRAT PACK .TEL, DES DISPOSITIONS DU BON DE COMMANDE/PROCESS DE COMMANDE, OU DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR, OU ENFIN DES DISPOSITIONS DEFINIES PAR L'AUTORITE DE TUTELLE OU REGISTRE, PAR VOS SOINS ET/OU PAR L'UN OU L'AUTRE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE OBJET DU CONTRAT PACK .TEL,

S) DE L'EXPLOITATION DE VOTRE PAGE .TEL (EN CE COMPRIS SON CONTENU ET LES LIENS PRESENTES) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,

T) D'OPERATIONS DE SPAMMING EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIEL NUMERO DE TELEPHONE OU AUTRES COORDONNEES PRESENTES SUR VOTRE PAGE .TEL.

DE PLUS, NORDNET NE POURRA PAS ETRE TENU RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE,

ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENUE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET SERA LIMITEE AU MONTANT TOTAL QUE VOUS AVEZ VERSE A NORDNET POUR LE NOM DE DOMAINE EN CAUSE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

6.5. Indemnisation

Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par vos actes, omissions, négligence ou informations transmises, NordNet et son département NordNet et/ou le Registre et/ou toute Autorité de tutelle et/ou leurs filiales et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés. Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir NordNet et son département NordNet et/ou le Registre et/ou toute Autorité de tutelle et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes, omissions, négligence ou informations transmises. Enfin, Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

Cette indemnisation pourra s'ajouter à celle qui pourrait être décidée dans le cadre des Procédures alternatives de règlement des litiges telles que mentionnées ci-après, ou dans le cadre de toute action, de quelque nature qu'elle soit, ayant pour objet, que ce soit directement ou indirectement, votre nom de domaine, enregistré dans le cadre du Contrat Pack .tel.

Vous acceptez que cette obligation survive à l'expiration du présent Contrat Pack .tel.

6.6. Litiges

6.6.1. Procédure alternative de règlement des litiges (UDRP)

En souscrivant un Contrat Pack .tel, Vous acceptez de vous soumettre aux UDRP en cas de procédure engagée par un tiers invoquant la violation d'un droit portant sur l'existence d'une marque relativement au Nom de domaine objet du Contrat Pack .tel.

Les textes relatifs aux UDRP sont précisés en tête des présentes, et accessibles par lien hypertexte. NordNet peut également vous envoyer ces documents par courriel sur simple demande de votre part. Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

6.6.2. Loi applicable et compétence juridictionnelle pour le Contrat Pack .tel

Que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou dans le cadre d'un éventuel litige, la loi française sera seule applicable au Contrat Pack .tel, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat Pack .tel.

Si Vous avez la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat Pack .tel sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit votre lieu de résidence et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (France), dans le ressort duquel se trouve le siège social de NordNet, où est formé le Contrat Pack .tel.

Si Vous êtes un particulier, tout litige relatif au Contrat sera soumis aux règles de compétence d'attribution et territoriale telles que prévues par le droit français.

6.7. Dispositions générales

6.7.1. Langue du Contrat Pack .tel

La langue française est la langue officielle du Contrat Pack .tel.

Toute traduction éventuelle du Contrat Pack .tel n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants ou utilisateurs non francophones du Pack .tel. En conséquence seule la version française fait foi.

6.7.2. Circulation du Contrat Pack .tel

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat Pack .tel à un tiers, sauf accord écrit et préalable de NordNet.

NordNet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers, tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet devra vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur www.NordNet.com.

De plus, NordNet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par le Contrat Pack .tel et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar.

6.7.3 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat Pack .tel ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat Pack .tel ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat Pack .tel et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar.

6.7.4 Tolérances

Le fait pour NordNet, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à votre manquement ou au manquement du Registrant du Nom de domaine, ou plus généralement des Contacts du Nom de domaine à l'un quelconque des obligations et engagements aux termes du Contrat Pack .tel ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

6.7.5 Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat Pack .tel ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

6.7.6 Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le Contrat Pack .tel et/ou les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées », ou par tout autre moyen expressément autorisé par NordNet pour l'envoi souhaité.
- à Vous ou au Registrant du Nom de domaine, par courrier ou par courriel, éventuellement par fax, aux coordonnées Vous ou le concernant que vous devez fournir à NordNet et maintenir à jour.

6.7.7 Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par elles respectivement en relation avec le Contrat Pack .tel ou les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

6.7.8 Coordonnées

Siège :

NORDNET

111 rue de Croix

BP 60985

59510 HEM

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

Par voie électronique : saisie d'un message à partir de la rubrique « Nous contacter » présente sur le site Internet www.nordnet.com.

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.34 € / min)

Assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

Vous êtes informé que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

INDEX

1 Définitions

2 Souscription du Contrat Pack .tel

2.1 – Conclusion du Contrat Pack .tel

2.1.1 – Processus de commande d'un Contrat Pack .tel

2.1.2 – Entrée en vigueur du Contrat Pack.tel

2.1.3 – Durée du Contrat Pack .tel

2.1.4 – Non-reconduction du Contrat Pack.tel

2.2 – Modifications du Contrat Pack .tel

2.3 – Tarifs et paiement

2.3.1 – Tarifs

2.3.2 – Moyens de paiement

2.3.3 – Incidents de paiement

3 Les Services Pack .tel

4 Le compte abonné NordNet

4.1 – Organisation du compte abonné

4.2 – Titulaire du compte abonné

4.3 – Gestion de votre espace abonné – Identifiants du compte

4.4 – Moyens de communication entre NordNet et Vous

4.5 – Informations

4.5.1 – Informations à transmettre et mises à jour

4.5.2 – Conséquences du défaut de communication et/ou de l'absence de mise à jour

4.6 – Données

4.6.1 – Traitement des données personnelles

4.6.2 – Propriété des informations et base de données

5 Le Nom de domaine

5.1 – Registrar du Nom de domaine

5.1.1 – NordNet Registrar

5.1.2 – Communication avec le Registrar

5.2 – Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

5.3 – Contacts

5.4 – Renouvellement du Nom de domaine

5.5 – Migration du Nom de domaine

5.6 – Licence

6 Dispositions diverses

6.1 – Suspension – résiliation

6.1.1 – Suspension

- Procédure de Suspension

- Conséquences de la Suspension

6.1.2 – Résiliation

- Résiliation sans faute

- Résiliation pour faute

- Conséquences de la Résiliation

6.2 – Respect des droits des tiers

6.3 – Force majeure

6.4 – Limitation de responsabilité

6.5 – Indemnisation

6.6 – Litiges

6.6.1 – Procédure alternative de règlement des litiges (UDRP)

6.6.2 – Loi applicable et compétence juridictionnelle pour le Contrat Pack.tel

6.7 – Dispositions générales

6.7.1 – Langue du Contrat Pack .tel

6.7.2 – Circulation du Contrat Pack .tel

6.7.3 – Divisibilité

6.7.4 - Tolérance

6.7.5 – Intitulés

- 6.7.6 – Notifications
- 6.7.7 – Frais
- 6.7.8 - Coordonnées

CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINES NORDNET REGISTRAR

(24 novembre 2008)

NordNet est une société, de droit français, spécialisée dans le domaine de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites et de machines).

Concernant les Noms de domaine, NordNet est un centre d'enregistrement (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par diverses autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, NordNet (ci-après (« NordNet Registrar ») est habilitée à enregistrer des Noms de domaine pour les extensions génériques (Generic top level domain name – gTLDs) « .com », « .net », « .org », « .info » et « .biz », pour certaines extensions nationales (Country code top level domain name – ccTLDs) « .fr », « .be », , pour l'extension européenne « .eu », et pour toute nouvelle extension pour laquelle NordNet Registrar solliciterait son accréditation. Si NordNet Registrar a la possibilité d'enregistrer des Noms de domaine pour de nouvelles extensions, elle reste libre de proposer ou de ne pas proposer que ces extensions soient intégrées au Contrat.

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet Registrar s'engage à enregistrer et gérer les Noms de domaine enregistrés auprès de ses services.

L'enregistrement et la gestion des Noms de domaine par NordNet Registrar constituent les Services rendus par NordNet Registrar. Les Services sont soumis aux Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar et aux Conditions Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar applicables en fonction de l'extension choisie telles que définies à l'article « Définitions » ci-dessous.

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront.

Des services complémentaires peuvent vous être rendus soit directement par NordNet Registrar (notamment par Nordnet.net ou NordNet.com) soit par un Prestataire externe. Quel que soit le Prestataire, NordNet Registrar ne peut être tenue responsable en cas d'inexécution des obligations par le Prestataire.

Les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar prévalent sur toutes conditions générales, conditions particulières ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre.

Le simple fait de demander la réalisation d'une Action auprès de NordNet Registrar vaudra acceptation pleine et entière des Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar telles qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action (voir article « Application des Conditions Contractuelles »).

Vous vous engagez à lire attentivement les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar et à soumettre à NordNet Registrar, toute question que Vous vous poseriez.

Vous attestez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chaque mot les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions Générales :

Actions : les actions relatives au Nom de domaine que Vous êtes susceptible de demander à NordNet Registrar ou à votre Prestataire en vertu du Contrat qui vous lie à lui (ex : Création/Dépôt, Renouvellement, Suppression du Nom De domaine, Modification Du Nom De domaine, des Contacts, etc.).

Autorité De Tutelle ou Registre : Organismes en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'une ou plusieurs extensions (ex : « .com » ; « .fr »).

Conditions Contractuelles ou Contrat : les Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar (également appelées « Conditions Générales ») et les Conditions Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar relatives à l'extension choisie (également appelées « Conditions Particulières ») et leurs éventuelles annexes.

Conditions Particulières : L'ensemble des droits, obligations et procédures spécifiques à une extension regroupée dans un document intitulé « Conditions particulières ».

Contacts : Personnes représentant le titulaire du Nom de domaine et inscrites sur la base Whois.

Création / Dépôt : Action de réserver un Nom de domaine disponible auprès du Registre concerné, et d'enregistrer les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine) : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de courriel basées sur le Nom De domaine.

Modification du Nom de domaine: Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations (Registrant, Contacts et/ou DNS) relatives au Nom de domaine.

Nom de domaine: Chaîne de caractères, composée de deux éléments (correspondant au nom et à l'extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement), donnant notamment un accès simplifié à un site Internet.

Prestataire : Toute personne qui intervient pour le compte du titulaire du Nom de domaine afin de réaliser des opérations sur le Nom de domaine.

Procédure Alternative de Règlement des Litiges : Procédure extrajudiciaire dont les règles varient en fonction de l'extension concernée. A titre d'exemple :

- ADR (Alternative Dispute Resolution) : règles relatives au Règlement des litiges concernant les domaines .eu
- PARL (Procédures Alternatives de Résolution des Litiges) : principes relatifs à la résolution extrajudiciaire des litiges portant sur les Noms de domaine en « .fr ».
- UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) : principes, définis par l'ICANN, applicables à la résolution, sous forme d'arbitrage, des litiges relatifs aux Noms de domaine avec une extension internationale. Ces principes sont complétés par les RDRP (Rules for

Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) qui sont les règles, définies par l'ICANN, applicables aux principes directeurs de résolution, sous forme d'arbitrage, des litiges relatifs aux Noms de domaine en extensions internationales.

Publipostage : envoi en nombre de courriels n'étant pas considéré comme du Spamming, en vue, le plus souvent d'informer ou de promouvoir un produit ou un service - autrement appelé publipostage électronique ou e-mailing.

Registral : Centre d'enregistrement de Noms de domaine, en charge des Actions sur les Noms de domaine enregistrés auprès de ses services.

Registrant ou Titulaire Du Nom De domaine: Personne physique ou morale enregistrée comme titulaire du Nom De domaine.

Renouvellement : Action d'augmenter d'une ou de plusieurs années la date d'échéance de l'enregistrement du Nom De domaine.

Services : Enregistrement et gestion des Noms de domaine par NordNet Registrar.

Site NordNet Registrar : Site Internet disponible à l'adresse <http://www.nordnet.net> rubrique « Espace Registrar ».

Spamming : envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse de courrier électronique de façon irrégulière.

Suppression : Action d'effacer le Nom de domaine des bases de données du Registre concerné, ayant pour conséquence de le faire retomber dans le domaine public et de le rendre à nouveau disponible au Dépôt.

Transfert : Action d'importer (Transfert Entrant) ou d'exporter (Transfert Sortant) un Nom de domaine d'un Registrar vers un autre et d'enregistrer auprès de ce dernier les informations relatives au Nom de domaine(Registrant, Contacts et DNS).

Whois : Base de données accessible en ligne permettant la visualisation des informations relatives à un Nom de domaine considéré.

2. OBJET

NordNet Registrar se charge d'exécuter ou de transmettre les demandes d'Action relatives au Nom de domaine auprès du Registre ou de l'Autorité De Tutelle chargé de la gestion des Noms de domaine dans l'extension concernée.

3. APPLICATION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Vous vous engagez à respecter et à faire respecter les Conditions Contractuelles par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire, de mandataire ou de Contacts.

Les Conditions Contractuelles sont disponibles sur NordNet.net rubrique « Conditions Générales » ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine NordNet Registrar).

Les Conditions Contractuelles s'appliquent dès que la demande de Dépôt ou de Transfert d'un Nom de domaine a été initiée et aussi longtemps que NordNet Registrar en est le Registrar.

Chaque nouvelle demande d'Action est indépendante de la demande initiale de Dépôt ou de Transfert et constitue donc un Contrat instantané entre NordNet Registrar et Vous.

Dès lors, si une Action est réalisée sur le Nom De domaine, les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de la demande d'Action.

Toutefois, la modification des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar peut être appliquée à toute Action en cours lorsque la modification est exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle.

NordNet Registrar se réserve la possibilité de modifier les clauses des Conditions Contractuelles à tout moment, notamment sur demande des Registres ou des Autorités de tutelle.

Toute modification entrera en vigueur dès sa publication sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions Générales ».

4. INDEPENDANCE DES PARTIES

Les Parties agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre, sans que les Conditions Contractuelles puissent être réputées créer une quelconque filiale ou entreprise commune ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission, ...) entre Vous et NordNet Registrar.

Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des Parties à l'autre Partie à travers les Conditions Contractuelles.

5. CONDITIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTES EXTENSIONS

Pour chaque extension, il existe une Autorité De Tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée ci-dessous ainsi qu'au sein des Conditions Particulières.

Vous vous engagez à consulter et à respecter les Conditions Particulières se rapportant à l'extension en cause, ainsi qu'à vous soumettre à toute Procédure Alternative De Règlement Des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle et intentée à l'encontre du Nom de domaine concerné.

Les documents visés ci-dessous sont consultables en ligne sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions Générales ». Les services de NordNet Registrar peuvent également Vous les envoyer par courriel sur simple demande de votre part (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

.COM / .NET :

- Registre compétent : VeriSign, GRS
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - o RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.ORG :

- Registre compétent : Public Interest Registry, PIR
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - o RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.BIZ :

- Registre compétent : Neulevel, Inc.
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - o RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.INFO :

- Registre compétent : Afiliás, Ltd.
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>

- RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.EU

- Registre compétent : EURid
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
ADR : <http://arbcourt.cz/adreu/001.htm>

.FR / .RE :

- Autorité De Tutelle compétente : AFNIC
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - En vue d'une recommandation en ligne :
http://www.mediationetarbitrage.com/pdf/REGL_reco_ligne_parl.pdf
 - En vue d'une décision technique :
<http://arbiter.wipo.int/domains/rules/cctld/fr/index-fr.html>
 - Si vous êtes un particulier, pour les Noms de domaine en .fr :
Procédure Médiateur du Net :
<http://www.foruminternet.org/particuliers/mediation/le-service-de-mediation/bienvenue-sur-le-service-de-mediation-du-forum-des-droits-sur-l-internet-mediateur-du-net.html>
- Procédure de résolution des cas de violations manifestes des dispositions du décret du 6 février 2007 (<http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/predec/>).

.BE :

- Registre compétent : DNS BE
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
<http://www.cepina.be/FR/default.aspx?PIId=284>

.MOBI :

- Registre compétent : mTLD
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.ASIA :

- Registre compétent : DotAsia
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>
 - **CEDRP** (<http://www.icann.org/en/udrp/cedrp-policy.html>) (version anglaise).

.TEL :

- Registre compétent : Telnic
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

6. MOYENS DE COMMUNICATION ENTRE NORDNET REGISTRAR ET VOUS

Vous pouvez nous contacter comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous acceptez expressément que les informations transmises par NordNet Registrar en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent vous être transmises par Courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les courriels envoyés à votre adresse de courriel et/ou à celle de vos Contacts telles que Vous nous les avez communiquées, seront réputés avoir été reçus par Vous-même et/ou vos Contacts dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par NordNet Registrar.

Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins sept (7) jours, Vous vous engagez à en avertir NordNet Registrar par courriel ou par courrier (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

Par ailleurs, Vous vous engagez à communiquer à NordNet Registrar l'ensemble des correspondances que Vous avez reçues ou que Vous recevrez de la part de l'ICANN et/ou du Registre et/ou le cas échéant de votre ancien Registrar.

7. CHOIX DES CONTACTS

Le Titulaire du Nom de domaine(Registrant) doit désigner un ou plusieurs Contacts selon l'extension concernée.

Les Contacts peuvent disposer de pouvoirs sur le Nom De domaine.

Vous devez prendre toute précaution lors de la désignation de ces Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de vous représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers.

NordNet Registrar ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre Vous et vos différents Contacts.

8. INFORMATIONS

8.1. Informations à transmettre et mises à jour

Vous devez fournir à NordNet Registrar des informations actuelles, complètes et exactes Vous concernant et concernant Vos différents Contacts.

Ces informations sont notamment les suivantes :

- nom et prénom,
- ou dénomination sociale. Le cas échéant, les nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresses postales,
- adresses de courriel,
- numéros de téléphone,
- éventuellement les numéros de fax,
- les DNS valables du Nom de domaine

Vous vous engagez à mettre à jour vos informations et celles de vos différents Contacts chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais.

Vous devez de plus fournir à NordNet Registrar les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom De domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par NordNet Registrar sur simple demande ainsi qu'éventuellement au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières applicables à chaque extension telles que définies à l'article « Définitions ».

NordNet Registrar sera libre de résilier le Contrat dans les conditions fixées à l'article « Suspension – Résiliation » si Vous omettez délibérément de (i) fournir à NordNet Registrar des informations complètes, actuelles et exactes, (ii) les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire, (iii) répondre sous quinze (15) jours aux demandes de NordNet Registrar concernant l'exactitude :

- des informations relatives à vos coordonnées,
- et plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet Registrar.

8.2. Exactitude des informations

NordNet Registrar n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations que Vous nous communiquez.

Concernant les adresses de courriel, NordNet Registrar ne fera aucune vérification complémentaire et ce y compris en cas d'échec avéré du moyen de communication utilisé. A ce titre, lorsque NordNet Registrar reçoit en réponse à l'un de ses courriels, un courriel du type « mailer daemon » ou « delivery failure », NordNet Registrar ne prendra pas en considération cette information dans la mesure où celle-ci n'indique pas avec certitude que l'adresse de courriel en question n'est plus valable. NordNet Registrar ne pourra ignorer l'ancienne adresse qu'après réception d'une demande de modification de l'adresse de courriel conforme à sa procédure.

Cependant, il peut être demandé à NordNet Registrar, en vertu de toute règle édictée par les Autorités de tutelle ou les Registres, de vérifier au moment du Dépôt ou du Transfert du Nom De domaine, comme au cours de la relation contractuelle, ou lors de la réalisation de chacune des Actions sur Nom De domaine, l'exactitude des données que Vous avez transmises à NordNet Registrar.

Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour rapidement, ou de ne pas répondre aux demandes de NordNet Registrar concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat dans les conditions rappelées à l'article « Suspension - Résiliation ».

9. DEMANDE D' ACTIONS SUR NOM DE DOMAINE

Les demandes d'Actions, notamment l'enregistrement et le renouvellement d'un Nom De domaine, auprès du Registre ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un Registrar qui agit au nom du Registrant.

Dès lors que Votre demande d'Action a été initiée, celle-ci ne pourra faire l'objet d'aucune modification en-dehors des exceptions prévues par les Conditions Générales ou les Conditions Particulières.

Les demandes d'Action sur Nom de domaine font l'objet de procédures qui sont consultables auprès de NordNet Registrar. Ces demandes doivent être transmises, dans le respect des dispositions des Conditions Contractuelles.

NordNet Registrar se réserve la faculté de refuser, après d'éventuelles vérifications, toute demande d'Action sur Nom de domaine qui lui semblerait contraire aux dispositions des Conditions Contractuelles et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente (voir article "Droit de refus" ci-dessous).

Toutefois, NordNet Registrar n'est pas tenu d'effectuer de vérification préalable à ce titre.

Les demandes d'Action devant être transmises au Registre ou à l'Autorité De Tutelle, le seront par le(s)moyen(s) technique(s) qu'il(elle) impose à NordNet Registrar.

Quelle que soit l'Action demandée, NordNet Registrar ne sera pas responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrées tant dans la transmission que dans le traitement de la demande d'Action par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

Vous êtes informé que lorsqu'une demande d'Action entraîne la modification des informations figurant dans une base Whois, il peut exister un décalage entre la réalisation de l'Action et le changement des informations figurant sur cette base. En effet, les informations figurant au sein des bases Whois sont mises à jour périodiquement, dès lors, une Action effectuée sur un Nom de domaine peut tarder à apparaître sur ces bases.

10. DEPOT

10.1. Disponibilité du Nom De domaine

Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site de NordNet Registrar, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. Dans ce cas, Votre demande sera rejetée immédiatement ou à terme.

A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Vous ne pourrez engager la responsabilité de NordNet Registrar, ni celle de l'Autorité de Tutelle ou du Registre visé aux Conditions Particulières, du fait des conséquences pouvant résulter de ce décalage.

Par conséquent, Vous ne pourrez devenir le Titulaire du Nom de domaine qu'à compter de la validation du Dépôt par le Registre et/ou l'Autorité de Tutelle.

Si le Nom de domaine que Vous avez demandé est déjà réservé lors du traitement par le Registre, ou s'il est refusé lors de son traitement du fait du non-respect du Contrat ou des règles adoptées par l'Autorité De Tutelle ou le Registre, le Nom de domaine ne pourra être enregistré. Le cas échéant, et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement aux services de NordNet Registrar. Si vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions de remboursement sont celles définies avec votre Prestataire.

La règle d'attribution des Noms de domaine est celle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi », c'est à dire que la personne qui effectuera en premier le Dépôt d'un Nom de domaine en deviendra le Titulaire, sauf stipulations contraires au sein des Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

10.2. Délai de Création

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité De Tutelle chargée de centraliser les enregistrements. La présentation par vos soins de votre demande de Création auprès de NordNet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète accompagnée des éventuelles pièces justificatives, soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours à compter de la réception par ses soins, des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat.

Le délai peut être augmenté lors de la création, l'ouverture ou l'élargissement d'une extension ou de la modification des conditions d'enregistrement de Noms de domaine dans l'extension concernée.

Vous acceptez que la prestation de NordNet Registrar commence dans les sept (7) jours de l'encaissement de votre paiement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NordNet Registrar, et sous réserve de la réception par NordNet Registrar des informations et/ou documents requis pour la Création du Nom De domaine. Aussi, en application de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

10.3. Durée de l'enregistrement du Nom De domaine

La durée de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de votre demande de Création.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement » et dans les Conditions Particulières de l'extension concernée.

11. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

11.1 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar – Transfert Entrant

Comme précisé dans les définitions, le Transfert est l'Action de changer de Registrar. Si le Registrant souhaite que NordNet Registrar devienne Registrar du Nom De domaine, les conditions suivantes doivent être respectées.

11.1.1 Conditions de Transfert Entrant

Le Nom de domaine dont Vous demandez le Transfert vers NordNet Registrar, doit être préalablement enregistré auprès d'un autre Registrar, et ne pas être en cours de suppression par son Registrar actuel.

Les frais et droits échus devront être payés directement à l'ancien Registrar par vos soins en plus des sommes à payer au nouveau Registrar.

Les informations relatives au Registrant du Nom de domaine communiquées par vos soins via le formulaire de demande de Transfert doivent correspondre aux informations figurant sur les bases Whois du Registre.

Enfin, Vous êtes informé que le traitement de votre demande de Transfert est subordonné au respect des dispositions prévues au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières propres à chaque extension. Vous vous engagez, par conséquent, à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NordNet Registrar toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par NordNet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle.

A défaut, le traitement de votre demande de Transfert ne pourra aboutir.

11.1.2. Délai de Transfert

11.1.2.1 Présentation de la demande de Transfert

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète, reprenant l'ensemble des informations demandées et accompagnée des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de l'encaissement de votre paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

11.1.2.2. Validation de la demande de Transfert

Le Transfert du Nom de domaine au profit de NordNet Registrar pourra être soumis à validation (ou absence d'opposition) d'un ou plusieurs contacts, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité De Tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par NordNet Registrar de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

11.1.2.3. Transmission du résultat du Transfert

NordNet Registrar s'engage à faire part du résultat du Transfert, de quelque nature qu'il soit, dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés à compter de la réception de la notification officielle du résultat du Transfert par NordNet Registrar.

11.1.3. Conséquences du Transfert Entrant

La durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité De Tutelle. Le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date de la réalisation du Transfert ou à compter de la date d'échéance du Nom de domaine selon les règles applicables à l'extension concernée.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement ».

Par ailleurs, Vous êtes informé du fait que les informations transmises via le formulaire de demande de Transfert apparaîtront sur nos bases Whois, une fois le Transfert du Nom de domaine effectué au profit de NordNet Registrar.

11.2 Transfert Sortant

11.2.1 Conditions de Transfert Sortant

Vous pouvez transférer votre Nom de domaine vers un autre registrar tant que :

- l'Enregistrement du Nom de domaine est en vigueur
- Le Nom de domaine n'est pas en cours de suppression
- Vous avez réglé toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues par vos soins à NordNet Registrar
- Aucun litige n'est en cours sur Votre Nom De domaine

Aucun remboursement des frais d'enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne sera accordé par NordNet Registrar.

11.2.2 Conséquences du Transfert Sortant

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par NordNet Registrar qui ne répondra plus à Vos différentes demandes notamment demandes d'Action.

La réalisation du Transfert Sortant entraînera la cessation du Contrat entre Vous et NordNet Registrar.

12. CHANGEMENT DE REGISTRANT

Le changement de Registrant du Nom de domaine implique un changement de titularité du Nom De domaine.

Lors de votre demande, le Nom de domaine ne doit pas être en cours de Suppression ni faire l'objet d'une demande de Transfert.

Par ailleurs, le Nom de domaine concerné ne devra faire l'objet d'aucun litige et les frais et droits échus ou à échoir, restant dus par vos soins, devront avoir été réglés à NordNet Registrar directement ou par l'intermédiaire de votre Prestataire.

Le document type de changement de Registrant est disponible sur le Site De NordNet Registrar ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine NordNet Registrar).

La signature de l'ancien Registrant apposée sur le document de Changement de Registrant devra être attestée par devant notaire ou huissier sauf exception prévue dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète, reprenant des informations utiles et accompagnée au besoin des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

13. MODIFICATIONS AUTRES QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

Vous avez la possibilité, pendant toute la durée de l'enregistrement du Nom de domaine auprès de NordNet Registrar, de procéder à diverses Modifications des informations relatives audit Nom De domaine, qu'elles soient administratives (ex : modifications relatives aux Contacts) ou techniques (ex : modifications de DNS).

13.1. Conformité de la demande de Modification

Le Nom de domaine dont Vous demandez la Modification doit être préalablement enregistré auprès de NordNet Registrar, et ne pas être en cours de Suppression, ni être en cours de Transfert Sortant.

L'émission par vos soins d'une demande de Modification de Nom de domaine est soumise au respect des conditions fixées au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières propres à chaque extension. Le traitement de votre demande est subordonné au respect des Conditions Contractuelles.

Vous vous engagez à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NordNet Registrar toutes informations ou tous documents, exigés par NordNet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle, utiles à la Modification Du Nom De domaine.

A défaut, le traitement de votre demande de Modification ne pourra aboutir.

13.2. Validation des Modifications

13.2.1. Modification des informations du Registrant

La procédure de Modification des informations relatives au Registrant est spécifique à chaque extension et détaillée dans les Conditions Particulières concernées.

13.2.2. Modification des autres informations

Toute demande de Modification est soumise à la validation des Contacts technique et/ou administratif et éventuellement à la fourniture de tout document exigé dans le cadre des procédures définies par NordNet Registrar. NordNet Registrar prendra, par conséquent, toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise aux Contacts dans les trois (3) jours suivants la réception par ses soins d'une demande de Modification complète et conforme aux exigences de NordNet Registrar.

13.3. Délai d'enregistrement des Modifications

Les Modifications ne seront enregistrées qu'à compter de la réception de la validation du(des) Contact(s) dans les conditions spécifiées pour chaque extension par NordNet Registrar et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés, ou éventuellement à réception de tout document nécessaire à la prise en compte de la Modification par NordNet Registrar et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés.

Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de Tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'enregistrement des Modifications.

14. RENOUELEMENT

14.1. Demande de Renouvellement

La demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard la veille du dernier jour de l'enregistrement du Nom de domaine. Il Vous appartient de respecter cette échéance.

Le Renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières (notamment aux articles "Durée" et "Tarifs et paiement") de NordNet Registrar, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement.

Dès lors que Vous effectuez une demande de Renouvellement, cette dernière ne peut faire l'objet d'une annulation.

Lors du Renouvellement, NordNet Registrar se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si après diverses relances par courriel effectuées auprès des Contacts du Nom de domaine, Vous n'avez pas, à l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine, procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si Vous avez expressément fait part de votre volonté de ne pas renouveler ledit Nom de domaine, il sera supprimé après sa date d'échéance dans un délai pouvant varier en fonction de l'extension concernée. Le Nom de domaine sera dès lors redevenu disponible au Dépôt par tout tiers.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

14.2. Délai d'enregistrement du Renouvellement

Le Nom de domaine ne sera renouvelé qu'à compter de l'encaissement de la redevance due au titre dudit Renouvellement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NordNet Registrar, et du traitement, par NordNet Registrar, de la demande complète de Renouvellement du Nom de domaine.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par ses soins des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

14.3. Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de la demande de Renouvellement. Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c'est-à-dire que la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à 10 ans. Ainsi, la période demandée de renouvellement, additionnée à la période d'enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans.

14.4. Renouvellement après la date d'échéance

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom de domaine pendant une période pouvant varier selon l'extension concernée telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée, soit directement à partir du site www.nordnet.net, rubrique « Espace Registrar », soit par l'intermédiaire de votre Prestataire et éventuellement de son site Internet.

Un surcoût pourra vous être facturé comme indiqué dans le courriel et/ou courrier d'avis avant suppression que NordNet Registrar Vous adressera.

A l'issue de ladite période, et en l'absence de renouvellement de l'enregistrement de Votre part, la Suppression du Nom de domaine sera initiée.

15. SUPPRESSION

NordNet Registrar vous informe que la Suppression du Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles entraînera différentes conséquences dont les principales sont énumérées à l'article « Suspension – Résiliation ».

15.1. Conditions de Suppression

Un Nom de domaine enregistré auprès de NordNet Registrar pourra être supprimé, à tout moment, sur demande écrite et préalable que Vous aurez adressée à NordNet Registrar.

Toute demande de Suppression devra être formulée auprès de NordNet Registrar par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La demande de Suppression doit être effectuée dans les conditions précisées ci-dessous :

- Pour les personnes morales :
 - sur papier à entête de l'entité titulaire du Nom de domaine,
 - signé de la main du représentant de l'entité, habilité par cette dernière à effectuer l'Action de suppression,
 - dont la signature aura été certifiée par devant notaire ou huissier,
 - accompagnée d'une copie d'une pièce nationale d'identité dudit représentant.

- Pour les personnes physiques :
 - sur papier libre signé de la main du titulaire du Nom de domaine,
 - dont la signature aura été certifiée par devant notaire ou huissier,
 - accompagnée d'une copie d'une pièce nationale d'identité.

NordNet Registrar peut Vous communiquer un modèle de lettre de Suppression sur simple demande (Voir article « Coordonnées »)

15.2. Délai de Suppression

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande de Suppression soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la réception par ses soins, de ladite demande complète et conforme, ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

Le Nom de domaine ne sera supprimé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que le délai physique de Suppression des différentes bases et notamment des bases Whois peut être relativement long.

15.3. Suspension de la procédure de Suppression

La procédure de Suppression peut, selon les règles applicables aux extensions concernées, éventuellement être suspendue. Le cas échéant, la suspension de la procédure de Suppression sera traitée dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

15.4. Conséquence de la Suppression du Nom De domaine

La Suppression du Nom de domaine entraînera la cessation du Contrat entre Vous et NordNet Registrar.

16. DROIT DE REFUS

NordNet Registrar se réserve la faculté de refuser, dans les sept (7) jours de la transmission complète de votre demande, toute demande d'Action qui lui semblerait contraire aux dispositions des Conditions Contractuelles et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente.

De plus, le Registre dispose également de la faculté de refuser Votre demande sans que NordNet Registrar ne puisse s'y opposer.

NordNet Registrar décline toute responsabilité relative au préjudice que Vous et/ou le Registrant du Nom de domaine pourriez subir du fait de ces refus.

17. RESPECT DES DROITS DES TIERS

Vous déclarez que le Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, notamment par le biais du site exploité sous ce Nom De domaine, respectent l'ordre public et n'enfreignent pas les droits d'un tiers, une législation ou une réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération de Spamming ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet exploité sous ledit Nom de domaine ou d'adresses de courriels contenant tout ou partie dudit Nom De domaine, qu'elle soit à destination de la France ou de l'étranger.

Par ailleurs, concernant les opérations de Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable à NordNet Registrar pour tout envoi. A défaut de réponse écrite de NordNet Registrar dans un délai de quinze (15) jours, Vous devrez considérer que l'autorisation vous est refusée.

Si ces dispositions ne sont pas respectées, Vous devrez verser à NordNet Registrar, une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel retourné à cette adresse à la suite d'une opération de Publipostage ou Spamming effectuée par vos soins.

Par ailleurs, Vous vous engagez à utiliser la base Whois NordNet Registrar conformément aux dispositions insérées sur la page de résultat obtenue. Ainsi, Vous ne devrez pas utiliser les données recueillies :

- à des fins de communications (commerciales, publicitaires, marketing ou de prospection, etc.) non sollicitées et en masse, par quelque moyen que ce soit, à moins que ces données ne correspondent aux données de vos propres clients ;
- pour l'envoi en masse et automatisé de données ou requêtes aux Registres ou Registrars, à moins qu'elles ne soient raisonnablement nécessaires à l'enregistrement ou la modification de Noms de domaine.

NordNet Registrar n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification au titre du respect des droits des tiers. Ainsi, Vous supporterez les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité du Nom de domaine en cause ou des informations présentes sur le site exploité sous ce Nom De domaine, et notamment l'ensemble des frais et condamnations qui pourraient être imputés à NordNet Registrar à ce titre, et ce, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers ou d'une législation ou d'une réglementation applicable aurait pu être détectée par NordNet Registrar.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment l'obliger à Supprimer, Bloquer, Transférer le Nom de domaine ou changer le Registrant du Nom de domaine conformément aux conditions prévues à l'article « Litiges ».

NordNet Registrar ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

En cas de conflit sur un Nom de domaine entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle. NordNet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom De domaine.

NordNet Registrar Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

18. TARIFS ET PAIEMENT

Si vous avez payé les frais d'enregistrement du Nom de domaine à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions applicables aux tarifs et au paiement sont celles définies avec votre Prestataire.

18.1. Tarifs et Paiement

Les tarifs des prestations prévues aux présentes Conditions contractuelles sont disponibles sur simple demande auprès de NordNet Registrar. Le prix de la redevance s'entend du prix hors taxes en vigueur au jour de la demande d'Action sur le Nom de domaine concerné. Il comprend les frais dus aux Autorités de tutelle ou aux Registres de l'extension du Nom de domaine concerné. Ces tarifs peuvent varier à tout moment.

NordNet Registrar n'exécutera pas sa prestation tant qu'elle n'aura pas reçu un moyen de paiement valide ou encaissé le paiement, au choix de NordNet Registrar.

Le prix total de la redevance est dû dès que Vous procédez à la demande d'Action sur un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles. Le prix acquitté ne sera pas remboursé même si le Registre ou l'Autorité de Tutelle compétente refusait, suspendait ou annulait l'Action sur ledit Nom de domaine.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par NordNet Registrar pour la réalisation de l'Action sur le Nom de domaine, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'utilisez pas le Nom de domaine.

Vous devez acquitter le paiement de votre redevance par tout moyen de paiement autorisé par NordNet Registrar, en vigueur au jour de la demande d'Action.

Le paiement peut se faire par l'intermédiaire de votre Prestataire.

En cas de paiement frauduleux, NordNet Registrar se réserve la possibilité de résilier le Contrat conformément à l'article « Suspension – Résiliation ».

L'émission de la facture et/ou l'encaissement du paiement ne certifient pas que l'Action sur le Nom de domaine soit effectuée.

Par ailleurs, en cas de défaut de communication des informations et éventuels documents visés au sein des Conditions Générales ou des Conditions Particulières, pendant un délai de trois (3) mois à compter de la demande d'Action sur le Nom de domaine, NordNet Registrar se réserve le droit de ne pas rembourser la redevance correspondant à ladite demande si celle-ci ne peut finalement être effectuée du fait du caractère incomplet de la demande.

18.2. Incidents de paiement

Tout impayé, en ce compris toute annulation de paiement par carte bancaire, sera considéré comme un retard de paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet Registrar;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à NordNet Registrar et jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à NordNet Registrar, l'exécution de tout Contrat en cours dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation »,
- l'application, par NordNet Registrar, d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français.

Si NordNet Registrar vous adresse une mise en demeure de payer par lettre recommandée en raison d'un retard de paiement, vous serez redevable d'un montant déterminé comme suit :

- quatre euros et cinquante centimes (4,50 €) par lettre recommandée si vous êtes résidant français,
- cinq euros quatre-vingt cinq centimes (5,85 €) par lettre recommandée si vous n'êtes pas résidant français.

Ce montant se cumulera avec tout autre frais ou indemnité dû et notamment ceux prévus pour les frais de rejet de paiement.

Ainsi, si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que votre banque rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur <http://www.nordnet.net>, Vous serez redevable envers NordNet Registrar de frais de rejet de huit (8) euros par rejet. Si vous résidez hors de France, le montant pourra varier en fonction de Votre pays de résidence. Les montants des frais de rejet peuvent être obtenus sur simple demande auprès de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »). A défaut d'indication d'un montant spécifique de frais de rejet pour Votre pays de résidence, le montant de huit (8) euros par rejet sera dû.

Si NordNet Registrar devait effectuer un remboursement, celui-ci ne serait effectué qu'après encaissement irrévocable de toutes les sommes dues. Il sera tenu compte des délais pendant lesquels Vous ou votre banque, pourrez révoquer le paiement même après débit de votre compte et crédit du compte de NordNet Registrar.

19. DUREE

La gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar débutera au jour de la validation de la Création ou du Transfert Entrant du Nom de domaine.

La durée de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar est fonction de la durée d'abonnement choisie par vos soins en cas de Création, ou de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert »). Cependant, NordNet Registrar ne gèrera plus le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant du Nom de domaine en cours d'enregistrement.

Le Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine pourra être réalisé à tout moment dans les conditions exposées à l'article "Renouvellement", reconduisant ainsi l'échéance de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar de la durée de Renouvellement choisie.

La gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar prendra automatiquement fin à l'échéance du Nom de domaine en l'absence de renouvellement, à la Suppression du Nom de domaine ou à son Transfert Sortant, dans les conditions fixées par les Registres ou Autorités de tutelle.

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que l'échéance du Nom de domaine peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire relatif au Nom de domaine concerné.

20. DONNEES

20.1. Traitement des données personnelles

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet Registrar, dont les coordonnées figurent à l'article "Coordonnées de NordNet Registrar", représentée par son Président Directeur Général.

Vous acceptez que NordNet Registrar traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet Registrar est nécessaire au traitement et à l'exécution de vos demandes d'Action ou demandes diverses et, de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NordNet Registrar ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet Registrar, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera NordNet Registrar d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

NORDNET REGISTRAR SE RESERVE LE DROIT DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET REGISTRAR QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET REGISTRAR (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...) AINSI QU'A TOUT REGISTRE OU AUTORITE DE TUTELLE CONCERNE.

Le Registre ou l'Autorité de Tutelle pourra transmettre les informations à toute personne dans le cadre de l'exécution de sa mission.

NordNet Registrar pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous disposez des droits suivants :

- Droit de vous opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement ;

- Droit de vous opposer sans frais à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que vous justifiez de votre identité, en vue d'obtenir :
 1. La confirmation que des données à caractère personnel vous concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;
 2. Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
 3. Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne ;
 4. La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui vous concernent ainsi que toute information disponible à l'origine de celle-ci ;
 5. Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Chapitre 1^{er} du Titre IV du Livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.
- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que vous justifiez de votre identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour vous-même, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si vous obtenez la modification de l'enregistrement, vous êtes en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;
- Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Vous pourrez exercer vos droits par lettre adressée à NordNet Registrar à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » ou par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.net.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet Registrar disposent de ces mêmes droits.

Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à NordNet Registrar par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par NordNet Registrar. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

NordNet Registrar s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, NordNet Registrar prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne.

20.2. Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet Registrar est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet Registrar au titre des Conditions Contractuelles, toute information que NordNet Registrar aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

21. LICENCE

Si le Registrant du Nom de domaine concède une licence d'utilisation et/ou d'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, il reste néanmoins le titulaire officiel du(des) Nom(s) de domaine, et doit fournir ses propres coordonnées et les coordonnées des Contacts du(des) Nom(s) de domaine, qu'il s'engage à mettre à jour conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

Le Registrant assume, même s'il a concédé l'utilisation et/ou l'exploitation de son(ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, la responsabilité de toute action, réclamation et/ou procédure initiée par un tiers et liée notamment et de façon non limitative à :

- l'enregistrement du(des) Nom(s) de domaine,
- l'utilisation de son(ses) Nom(s) de domaine
- l'exploitation technique du(des) Nom(s) de domaine.

De même, en cas d'action à l'encontre du Registrant concernant l'enregistrement et/ou une utilisation et/ou exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine dont celui-ci a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du bénéficiaire de la licence.

Ainsi, le Registrant s'engage à disposer en permanence d'informations à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse de courriel, numéro de téléphone, numéro de fax.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse de courriel, numéro d'enregistrement sur les bases de données publiques (de type RCS, INSEE, ...) ainsi que les éléments d'identification et coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse de courriel, numéro de téléphone, numéro de fax).

La gestion des litiges se fera par le Registrant et en aucun cas par NordNet Registrar.

Ainsi, la responsabilité de NordNet Registrar ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine enregistrés par le Registrant et/ou en son nom et pour son compte. A ce titre, le Registrant s'engage à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Registrant s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

22. POUVOIRS

Si le Nom de domaine est enregistré par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire (par exemple : fournisseur de services Internet, employé, agence de publicité), le Nom de domaine doit être enregistré au nom du mandant, qui devra donc apparaître en tant que Registrant du Nom De domaine.

Vous devez vérifier le respect de cette disposition. En aucun cas NordNet Registrar ne pourra être responsable si la personne que Vous avez mandatée est inscrite en qualité de Registrant.

Le Registrant reste néanmoins tenu, en tant que mandant, par toutes les conditions des Conditions Contractuelles et toute autre condition tacitement ou expressément acceptée par son mandataire.

Le Registrant s'engage, que ce soit directement ou indirectement, à mettre à jour ses informations conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

23. FORCE MAJEURE

NordNet Registrar ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat dû à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, notamment dans le cas de perte de données, transactions faites par le biais du réseau Internet, interruptions des services de NordNet Registrar ou de l'accès au réseau Internet ou, défaillance du matériel de réception ou d'émission, dont NordNet Registrar n'a pas la responsabilité.

PAR AILLEURS, NORDNET REGISTRAR POURRA DEMANDER LA SUSPENSION DU CONTRAT DANS LES CAS SUIVANTS MEME S'ILS NE SONT QUE PARTIELS ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE :

- RETRAIT DE L'AGREMENT ACCORDE AUX SERVICES DE NORDNET REGISTRAR PAR LES REGISTRES ET/OU AUTORITES DE TUTELLE,
- ARRET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE, DEFAILLANCE ET/OU INTERRUPTION DES RESEAUX DE TRANSMISSION Y COMPRIS DE L'ACCES AU RESEAU INTERNET,
- PANNE ET/OU SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, ACTES DE PIRATAGE INFORMATIQUE,
- INCENDIE, FOUDRE, INONDATION ET AUTRE CATASTROPHE NATURELLE, DEGAT DES EAUX, INTEMPERIE EXCEPTIONNELLE, AVARIE, EMEUTE, GUERRE, INSURRECTION, ATTENTAT, EXPLOSION, ACTE DE VANDALISME,
- GREVE TOTALE OU PARTIELLE, LOCK OUT,
- RETARD DE SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, OU ENCORE DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS, NOTAMMENT TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE EXPRESSEMENT DEMANDEE PAR UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE OU JURIDICTIONNELLE COMPETENTE.

Ces différents événements constitueront des cas de Force Majeure qu'ils concernent NordNet Registrar, ses fournisseurs ou prestataires, le Registre ou l'Autorité de Tutelle.

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées des Conditions Contractuelles pendant toute la durée de son existence.

Si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit des Conditions Contractuelles par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision sans indemnité de part et d'autre.

24. LIMITATION DE RESPONSABILITE

DES LORS QUE NORDNET REGISTRAR AURA AGIT DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET REGISTRAR N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DU REGISTRE OU DE L'AUTORITE DE TUTELLE,
- B) D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,
- C) DE L'ENREGISTREMENT OU DE L'UTILISATION D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,
- D) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,
- E) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES TRANSMISES LORS DE L'ENREGISTREMENT OU POSTERIEUREMENT,
- F) DU RETARD OU DE L'INTERRUPTION D'ACCES AU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE,
- G) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES PAR VOS SOINS OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,
- H) D'ERREUR(S) OU D'OMISSION(S) FIGURANT DANS LES BASES DE DONNEES PUBLIQUES PERMETTANT VOTRE IDENTIFICATION ET, AFFECTANT LE BON DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ENREGISTREMENT DE VOTRE NOM DE DOMAINE,
- I) D'EVENEMENTS ECHAPPANT AU CONTROLE RAISONNABLE DE NORDNET REGISTRAR,
- J) DU MAUVAIS TRAITEMENT, DU RETARD DE TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- K) DU MAUVAIS TRAITEMENT, DU RETARD DE TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT DE TOUTE MODIFICATION APPORTEE A L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- L) DE TOUTE ACTION OU OMISSION DES REGISTRES ET/OU DES AUTORITES DE TUTELLE,
- M) DE VOTRE MANQUEMENT OU DE CELUI DE VOTRE PRESTATAIRE QUANT AU PAIEMENT DE TOUS LES FRAIS AUX TERMES DES CONDITIONS CONTRACTUELLES,
- N) DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE PROCEDURES ALTERNATIVES DE REGLEMENT DES LITIGES VISEES AUX ARTICLES « CONDITIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTES EXTENSIONS » et « LITIGES »,
- O) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET REGISTRAR DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- P) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR ET LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- Q) DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE,
- R) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,
- S) D'OPERATIONS DE SPAMMING OU DE PUBLIPOSTAGE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIEL CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE.

DE PLUS, NORDNET REGISTRAR NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE,

ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET REGISTRAR A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENUE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET REGISTRAR SERA LIMITEE AU PRIX D'UN ABONNEMENT D'UNE DUREE DE UN AN.

CETTE CLAUSE SERA APPLIQUEE SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS CONTRAIRES PREVUES PAR CERTAINES LEGISLATIONS. DANS CE CAS, LA RESPONSABILITE SERA LIMITEE DANS LA MESURE PERMISE PAR LADITE LOI APPLICABLE.

25. INDEMNISATION

Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par vos actes ou omissions, NordNet Registrar et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs filiales et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés. Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes ou omissions. Enfin, Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

Cette indemnisation pourra s'ajouter à celle qui est prévue par les dispositions des Procédures alternatives de règlement des litiges telles que prévues aux articles « Conditions applicables aux différentes extensions » et « Litiges », et à une éventuelle disposition prévue dans les autres contrats que vous avez pu conclure concernant ce même Nom de domaine.

Vous acceptez que cette obligation survive à l'expiration du Contrat pour une durée de dix (10) ans.

26. SUSPENSION – RESILIATION

26.1. Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Autorités de tutelle

Vous acceptez que le Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles soit suspendu, supprimé ou transféré, ou qu'un changement de Registrant soit effectué conformément à toute règle adoptée soit par une Autorité de Tutelle, soit par le Registre, afin de :

- o corriger des erreurs commises par le Registre ou le Registrar lors de l'enregistrement du Nom ;
- o résoudre les litiges relatifs au Nom de domaine;
- o répondre au non respect de vos obligations.

26.2. Suspension par NordNet Registrar

26.2.1. Procédure de suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions Contractuelles, NordNet Registrar se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité l'exécution des Services tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué.

La suspension sera notifiée par courriel.

NordNet Registrar se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,
- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet Registrar avait fait application de l'article « Suspension ».

Il appartient à NordNet Registrar de décider de la sanction appropriée.

26.2.2. Conséquences de la suspension

Les obligations de NordNet Registrar à Votre égard seront suspendues.

Dès lors, le Nom de domaine concerné sera placé en statut "Hold" ou équivalent ce qui aura pour effet d'empêcher la réalisation d'une quelconque Action sur votre Nom De domaine. Par ailleurs, NordNet Registrar se réserve la possibilité de bloquer le fonctionnement du Nom De domaine.

En revanche, Vous êtes tenu de continuer à exécuter vos obligations de manière habituelle.

26.3. Résiliation du Contrat

26.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des parties, le Contrat pourra être résilié de plein droit dans les conditions prévues aux articles « Renouvellement », « Transfert Sortant », « « Suppression », ou « Force Majeure ».

Le Contrat pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment exiger le Transfert ou la Suppression du Nom De domaine.

26.3.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements dans un délai de quinze (15) jours.

Si NordNet Registrar est à l'origine du manquement, Vous devrez adresser la mise en demeure à NordNet Registrar par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A l'expiration du délai, si NordNet Registrar ne s'est pas conformée à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier de plein droit le Contrat par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si Vous êtes à l'origine du manquement, NordNet Registrar devra Vous adresser la mise en demeure par courriel. A l'expiration du délai, si Vous ne vous êtes pas conformé à vos obligations, NordNet Registrar aura le droit de résilier de plein droit le Contrat par l'envoi d'un second courriel. Toutefois, dans le cas où la nature des engagements que Vous n'avez pas respectés Vous empêcherait de remédier à votre manquement, NordNet Registrar pourra résilier le contrat de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'un courriel.

Les manquements pouvant donner lieu à une résiliation à l'initiative de NordNet Registrar sont notamment ceux liés au non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions Contractuelles par le Registrant (notamment défaut de communication d'informations complètes, actuelles et exactes, défaut de communication des documents justificatifs, absence de mise à jour des informations chaque fois que nécessaire, non respect des délais impartis, absence de réponse aux demandes de vérification de NordNet Registrar concernant des informations relatives aux coordonnées transmises et, plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet Registrar).

26.3.3. Conséquences de la Résiliation du Contrat

NordNet Registrar vous informe hors des cas de Transfert Sortant ou de changement de Registrant qu'elle pourra notamment, dès le jour de la résiliation du Contrat ou quelques jours plus tard, initier la Suppression du Nom de domaine concerné et des Services, sans qu'une notification ne soit nécessaire. La Suppression du Nom de domaine a pour conséquence de permettre au Nom de domaine de retomber dans le domaine public et ainsi de le rendre disponible à l'enregistrement, dans les conditions établies par le Registre ou l'Autorité de Tutelle concerné.

La Résiliation implique également la Suppression du Nom de domaine des bases du Registre ou de l'Autorité De Tutelle concernée, et par conséquent, des bases Whois.

En cas de Résiliation pour faute à l'initiative de NordNet Registrar, celle-ci ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre du Contrat. De plus, Vous restez redevable des sommes dues pour la durée totale demandée de votre souscription au Contrat soit directement soit par l'intermédiaire de votre Prestataire. Ces sommes sont conservées à titre de frais de dossier.

Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Prestataire, la Résiliation du Contrat n'entraîne pas nécessairement la résiliation de Votre abonnement auprès de ce Prestataire. Par ailleurs, la résiliation de Votre abonnement auprès de Votre Prestataire n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat et donc la suppression de Votre Nom de domaine.

27. LITIGES

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui devront faire l'objet d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges et, à l'exclusion des litiges relatifs au Contrat qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Procédure judiciaire », le Registrant soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal (i) du domicile du Registrant ou (ii) du lieu du siège social du Registrar.

Si une procédure judiciaire ou une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, relative à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine géré par les services NordNet Registrar, est intentée à l'encontre du titulaire de ce dernier, NordNet Registrar pourra être amenée, sur demande de l'Autorité compétente, à bloquer toute Action de votre part portant sur le Nom de domaine concerné.

27.1. Procédure Alternative De Règlement Des Litiges

Le titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers invoquerait à son encontre une violation de ses droits relatifs au Nom de domaine concerné.

Ainsi, et comme indiqué à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions », Vous vous engagez à vous soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'extension concernée.

Pour consulter en ligne les règles applicables, reportez-vous aux adresses indiquées à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions ». NordNet Registrar peut également vous adresser ces documents sur simple demande de votre part.

Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles. Dans le cadre d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges de type UDRP, NordNet Registrar respectera un délai de dix (10) jours ouvrés à compter du jour où la décision de Transfert, de Changement de Registrant, ou de Suppression a été notifiée avant de mettre en œuvre ladite décision. NordNet Registrar informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

27.2. Procédure judiciaire

Les litiges concernant le Contrat, qu'il s'agisse de sa formation, son exécution ou sa cessation seront, quant à eux, directement soumis à une procédure judiciaire et à la loi française, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat.

Si vous avez la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit votre lieu de résidence et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (France), dans le ressort duquel se trouve le siège social de NordNet Registrar, où est formé le Contrat.

Si vous êtes un particulier, tout litige relatif au Contrat sera soumis aux règles de compétence d'attribution et territoriale telles que prévues par le droit français.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles.

28. DISPOSITIONS GENERALES

28.1. Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat. A ce titre, l'ensemble des notifications visées au sein des présentes Vous seront adressées par NordNet Registrar en langue française.

Toute traduction du Contrat n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants ou utilisateurs des Services NordNet Registrar non francophones. En conséquence seule la version française fait foi.

28.2. Circulation du Contrat

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans information écrite et préalable de NordNet Registrar. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

NordNet Registrar pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet Registrar devra alors vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site.

De plus, NordNet Registrar pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions Contractuelles.

28.3. Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions Contractuelles était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes des Conditions Contractuelles n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions Contractuelles.

28.4. Tolérances

Le fait pour NordNet Registrar, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à Votre manquement ou plus généralement des Contacts du(des) Nom(s) de domaine à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des Conditions Contractuelles, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

28.5. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions Contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

28.6. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions Générales et Particulières seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet Registrar, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».
- à Vous et/ou vos Contacts, par courrier ou par courriel aux adresses que vous aurez communiquées à NordNet Registrar dans le respect des Conditions Contractuelles.

28.7. Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec les Conditions Contractuelles et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

28.8. Coordonnées de NordNet Registrar

.Par courrier

Siège : NordNet Registrar
111 rue de Croix
BP 60985
59510 HEM

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

. Par téléphone

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.34 € / min)

Assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

. Par courriel : contact@nordnet.net

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques.

Vous êtes informés que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet Registrar pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

INDEX

- 1. Définitions**
- 2. Objet**
- 3. Application des conditions contractuelles**
- 4. Indépendance des parties**

- 5. Conditions applicables aux différentes extensions
- 6. Moyens de communication entre NordNet Registrar et Vous
- 7. Choix des contacts
- 8. Informations
 - 8.1. Informations à transmettre et mises à jour
 - 8.2. Exactitude des informations
- 9. Demande d'actions sur Nom De domaine
- 10. Dépôt
 - 10.1. Disponibilité du Nom De domaine
 - 10.2. Délai de création
 - 10.3. Durée de l'enregistrement du Nom De domaine
- 11. Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar
 - 11.1 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar – Transfert Entrant
 - 11.1.1. Conditions de Transfert Entrant
 - 11.1.2 Délai de Transfert
 - 11.1.2.1 Présentation de la demande de Transfert
 - 11.1.2.2. Validation de la demande de Transfert
 - 11.1.2.3. Transmission du résultat du Transfert
 - 11.1.3. Conséquences du Transfert
 - 11.2 Transfert Sortant
- 12. Changement de Registrant
- 13. Modifications autre que le changement de Registrant
 - 13.1 Conformité de la demande de Modification
 - 13.2. Validations des Modifications
 - 13.2.1. Modification des informations du Registrant
 - 13.2.2. Modification des autres informations
 - 13.3. Délai d'enregistrement des Modifications
- 14. Renouvellement
 - 14.1. Vérification de la demande de Renouvellement
 - 14.2. Délai d'enregistrement du Renouvellement
 - 14.3. Durée du Renouvellement
 - 14.4. Renouvellement après la date d'échéance
- 15. Suppression
 - 15.1. Conditions de Suppression
 - 15.2. Délai de Suppression
 - 15.3. Suspension de la procédure de Suppression
 - 15.4. Conséquences de la Suppression du Nom de domaine
- 16. Droit de refus
- 17. Respect des droits des tiers
- 18. Tarifs et paiement
 - 18.1. Tarifs et paiement
 - 18.2. Incidents de paiement
- 19. Durée
- 20. Données
 - 20.1. Traitement des données personnelles
 - 20.2. Propriété des informations et base de données
- 21. Licence
- 22. Pouvoirs
- 23. Force majeure
- 24. Limitation de responsabilité
- 25. Indemnisation
- 26. Suspension - Résiliation
 - 26.1. Suspension, Résiliation ou Transfert prévus par les Autorités de tutelle
 - 26.2. Suspension par NordNet Registrar
 - 26.2.1. Procédure de suspension
 - 26.2.2. Conséquences de la suspension
 - 26.3. Résiliation du Contrat

- 26.3.1. Résiliation sans faute
- 26.3.2. Résiliation pour faute
- 26.3.3. Conséquences de la Résiliation du Contrat

27. Litiges

- 27.1. Procédure Alternative de Règlement des Litiges
- 27.2. Procédure judiciaire

28. Dispositions Générales

- 28.1. Langue du Contrat
- 28.2. Circulation du Contrat
- 28.3. Divisibilité
- 28.4. Tolérances
- 28.5. Intitulés
- 28.6. Notifications
- 28.7. Frais
- 28.8. Coordonnées de NordNet Registrar

CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR

Pour les domaines « .tel »

(24 novembre 2008)

Les présentes conditions particulières pour les domaines « .tel », ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions (création, renouvellement d'un enregistrement, modification, transfert, suppression) relatives aux Noms De Domaine que le Registrant (ci-après « Vous ») détient ou souhaite enregistrer en « .tel ».

NordNet Registrar est un prestataire technique ayant conclu une convention avec les Registres visés à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, et notamment Telnic (Registre du .tel) lui permettant de traiter les demandes d'actes d'administration des Noms De Domaine dans la zone « .tel », et notamment l'enregistrement desdits Noms De Domaine.

Les Conditions Particulières pour les domaines « .tel » s'ajoutent aux Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar disponibles sur <http://www.nordnet.net/>, espace Registrar, et <http://www.nordnet.com/> rubrique « Conditions générales », ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar » dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar).

En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants viennent compléter ceux définis dans les Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Ils ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chacun des mots les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions Particulières, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions Particulières :

Statut : Il peut être attribué un Statut à un Nom de domaine afin de limiter les Actions pouvant intervenir sur ce Nom De Domaine.

- Statut « Client Transfer Prohibited » : Statut attribué à un Nom de domaine sous extension « .tel » qui empêche tout Transfert Sortant du Nom de domaine, mais qui est sans impact sur le fonctionnement technique de ce dernier. La mise en place ou la levée du statut est effectuée par le Registrar auprès du Registre concerné.

- Statut Hold ou équivalent (ex : Désactivé, Gelé, Suspendu, Bloqué) : Statut qui empêche toute opération administrative et/ou technique sur le Nom De Domaine.

2. ACCEPATION DES REGLES DE TELNIC

Vous vous engagez à respecter les conditions, normes, politiques, procédures et pratiques (présentes et à venir) établies par l'ICANN qui Vous seraient applicables.

Vous vous engagez à respecter l'ensemble des règles (conditions, normes, politiques, procédures et pratiques quelles qu'elles soient, relatives à l'une ou l'autre des périodes d'enregistrement), présentes et à venir, établies par Telnic. Les règles édictées par Telnic, ainsi que leurs éventuelles modifications ou mises à jour, entreront en vigueur dès leur publication sur le site Internet de Telnic (disponible à l'adresse <http://www.telnic.com/>), à moins qu'il n'en soit disposé autrement par le Registre.

Les règles définies par le Registre, comme par l'Autorité de tutelle sont en langue anglaise.

Si NordNet en effectuait une éventuelle traduction, celle-ci ne serait fournie qu'à titre indicatif, sauf si Telnic en décide autrement. En cas de conflit, seule la version anglaise prévaudra.

Du seul fait d'une demande d'Action, effectuée auprès de NordNet Registrar, sur un Nom de domaine en « .tel », le Titulaire du Nom de domaine déclare avoir pris connaissance et accepte de se conformer aux conditions, normes, politiques, procédures et pratiques déterminées dans la « Acceptable Use Policy » établie par Telnic (disponible à l'adresse <http://www.telnic.com/>), ainsi qu'à l'ensemble des règles établies par Telnic visant notamment la période de Sunrise (« Sunrise Policy »), et les procédures alternatives de règlement de litiges (UDRP).

Telnic et NordNet Registrar ne peuvent être tenus pour responsables des pertes et des procédures liées à la période de Sunrise, à la période de Landrush, à l'ouverture complète, et aux règlements des conflits, comprenant la capacité du demandeur à obtenir ou non un Nom De Domaine en « .tel » ou le non-respect par ce dernier des règles applicables, et les litiges pouvant survenir notamment lors de l'enregistrement du Nom de domaine, quelle que soit la période d'enregistrement du Nom de domaine.

De plus, le Titulaire du Nom De Domaine consent à ce que Telnic et/ou ses partenaires puissent vérifier à tout moment, et à leur entière discrétion, que les règles sont bien respectées par lui, et notamment à la « Acceptable Use Policy », et la « Sunrise Policy ».

Vous vous engagez à respecter les conditions précitées. Vous ne pourrez en aucun cas engager la responsabilité de Telnic et/ou de ses partenaires et/ou de NordNet Registrar du fait des règles précitées.

Toute violation des Règles établies par Telnic et/ou par l'ICANN pourra entraîner la Suppression (ou toute autre sanction définie par Telnic ou l'ICANN) de votre Nom de domaine par Telnic ou par NordNet Registrar. Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnité.

Vous devez fournir des informations/documents complets, exactes et les mettre à jour dans les conditions exposées à l'article « Informations » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Lorsque Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar (même si aucune obligation ne lui incombe à ce titre) soupçonnent la violation d'une règle, ils peuvent mener une enquête, et, lorsque la violation est avérée, prendre des sanctions à l'encontre du Titulaire du Nom de domaine ou du Nom de domaine lui-même.

Dans cette optique, Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar peuvent Vous adresser des injonctions de Vous conformer aux règles dans un délai imparti. A défaut, la sanction dévolue pourra être appliquée.

Ainsi, lorsque les données que Vous avez fournies s'avèrent être inexactes ou incomplètes, Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar peuvent Vous enjoindre de rectifier ces données dans un délai maximum quinze (15) jours, à moins qu'un délai inférieur ne soit appliqué par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

De la même façon, lorsque que votre Nom De Domaine a été enregistré ou est utilisé en violation d'une règle ou est devenu contraire à une règle, Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar peuvent Vous enjoindre de vous conformer à cette règle dans un délai maximum quinze (15) jours, à moins qu'un délai inférieur ne soit appliqué par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Lorsque Vous ne répondez pas à l'injonction de Telnic et/ou de ses partenaires et/ou de NordNet Registrar ou que votre réponse est inadaptée (partielle, incomplète, erronée ...) dans le délai qui vous est imparti, Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar peuvent décider de révoquer votre Nom de domaine ou appliquée toute autre sanction autorisée, sans préavis, et sans que Vous ne puissiez prétendre à une quelconque indemnisation.

Pendant le délai qui Vous est imparti, Telnic et/ou ses partenaires et/ou NordNet Registrar peuvent prendre toutes précautions utiles et notamment suspendre, ou désactiver votre Nom de domaine. Dans ce cas, le Nom de domaine ne peut plus être mis à jour ou transféré. Il pourra en être de même en cas de litige et notamment de procédure UDRP à l'encontre de l'enregistrement de votre Nom de domaine, ou de procédure judiciaire pendante assortie de mesures conservatoires.

Telnic est un tiers au Contrat. A ce titre, Vous reconnaissez que les droits de Telnic sont exposés dans le Contrat par l'intermédiaire de NordNet Registrar qui est un Registrar accrédité pour le « .tel ».

Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir Telnic et ses partenaires, ainsi que NordNet Registrar, de même que leurs dirigeants, administrateurs, employés et préposés, notamment contre toutes actions, dommages, responsabilités, coûts et dépenses comprenant ceux de justice, survenant ou en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation du Nom De Domaine dans les conditions exposées à l'article « Indemnisation » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

3. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

3.1 – Exigences techniques d'un Nom De Domaine

Seuls les noms conformes aux exigences techniques cumulatives suivantes pourront être enregistrés en tant que Nom De Domaine :

- a) comporter un minimum de 3 caractères choisis parmi les lettres comprises entre « a » et « z » ou « A » et « Z » dans l'alphabet latin standard, les chiffres « 0 » et « 9 » et le trait d'union (« - ») ;
- b) comporter un maximum de 63 caractères (suffixe de l'extension non compris) ;
- c) ne pas commencer ni finir par un trait d'union (« - ») ;
- d) ne pas contenir de trait d'union (« - ») en 3e et 4e position ;
- e) ne pas être constitué uniquement de chiffres ;
- f) comporter au moins une lettre en standard US ASCII.

3.2 Gestion des DNS par le Registre

Seuls les DNS autorisés par le Registre peuvent être attachés au Nom De Domaine.

En cas de non-respect, le Registre pourra prendre toute sanction qu'il juge appropriée, et notamment la révocation du Nom De Domaine.

Aussi, Vous comprenez qu'aucune redirection email ou Web ne pourra être positionnée sur le Nom De Domaine obtenu.

3.3 Périodes d'enregistrement

3.3.1 La phase de Sunrise

La phase de Sunrise se déroule du 3 décembre 2008 au 2 février 2009.

Durant la période de Sunrise, la demande d'enregistrement d'un Nom De Domaine en « .tel » doit, pour être valide, être basée sur une marque éligible.

Une marque est éligible lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- Le registrant doit être le propriétaire, le licencié ou le cessionnaire de la marque servant de base à la demande d'enregistrement. Cette marque doit être enregistrée au jour du dépôt de la demande d'enregistrement du Nom De Domaine auprès du Registre.
- La marque servant de base à la demande d'enregistrement du Nom De Domaine doit avoir été déposée avant le 30 mai 2008 et donc enregistrée antérieurement à la demande d'enregistrement du Nom De Domaine auprès du Registre (une marque simplement déposée ne peut servir de base à la demande d'enregistrement d'un Nom De Domaine).
- La marque doit avoir été enregistrée dans un pays, une région, une localité ou par une organisation identifiés par le standard ST3 élaboré par l'OMPI (<http://www.wipo.int/standards/en/pdf/03-03-01.pdf>). La demande d'enregistrement du Nom De Domaine doit mentionner ce pays, région, localité ou organisation en utilisant ce standard.
- La marque enregistrée doit avoir un « effet national ». Il s'agit des marques ayant un effet sur le territoire national, et notamment :
 - des marques de fabrique et marques de service nationales ;
 - des marques du Bénélux ;
 - des marques communautaires.

Ne sont pas éligibles :

- Les marques de service et les marques de fabrique américaines ;
- Les marques internationales, à moins que celles-ci aient un « effet national » ;
- Les marques d'usage.

Le nom de domaine demandé doit être identique à la marque fondant le dépôt.

Marque nominative :

Le Nom de domaine dont l'enregistrement est demandé doit reproduire de façon identique et complète le nom de la marque servant de base à la demande d'enregistrement, exception faite cependant :

- des espaces, ponctuations et caractères spéciaux : ils peuvent être supprimés ou remplacés par un trait d'union. Les ponctuations ou caractères spéciaux peuvent également être écrits en toutes lettres en utilisant des caractères LDH ;
- des caractères comportant des accents ou les caractères combinés : ils peuvent être remplacés par des caractères LDH supprimant l'élément complémentaire (comme par exemple l'accent) ou séparant les caractères combinés.

Marque figurative :

Les demandes d'enregistrement de Nom de domaine peuvent également être basées sur des marques figuratives, sous certaines conditions :

- que le signe soit constitué exclusivement d'un mot ou à tout le moins, le mot est prédominant et peut être clairement séparé ou distingué du signe ;
- tous les caractères alphanumériques (y compris, le cas échéant, les traits d'union) compris dans la marque sont repris dans le Nom De Domaine dont l'enregistrement est demandé, dans le même ordre que celui dans lequel ils apparaissent dans la marque ;
- le mot doit apparaître de façon apparente sans qu'il soit raisonnablement possible, à sa lecture, de se méprendre sur les caractères le constituant ou sur l'ordre dans lequel ceux-ci apparaissent dans la marque.

Dans l'hypothèse où la marque contient des caractères spéciaux qui, pour des raisons techniques, ne peuvent apparaître dans le Nom De Domaine (tels que @, !, %, etc....) ces caractères peuvent au choix être retranscrits, remplacés par un trait d'union ou supprimés.

Pendant la période de Sunrise, le Registre a désigné un Agent certificateur (la société Deloitte) ayant la charge de vérifier la conformité des demandes d'enregistrement des Noms De Domaine aux conditions exigées par le Registre.

Un tarif spécifique est appliqué au cours de cette période

3.3.2 Landrush Period

Du 3 février 2009 au 23 mars 2009, toute personne physique ou morale pourra demander l'enregistrement d'un Nom De Domaine en « .tel », sans conditions à respecter. Un tarif spécifique est néanmoins applicable au cours de cette période.

3.3.3 Ouverture complète

A partir du 24 mars 2009, toute personne physique ou morale pourra demander l'enregistrement d'un Nom De Domaine en « .tel ».

3.4 Informations à transmettre

En sus des informations à fournir conformément à l'article « Informations » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, les demandeurs de noms de domaine en « .tel » devront fournir les informations complémentaires suivantes :

- les coordonnées du contact administratif du Nom de domaine ;
- les coordonnées du contact technique du Nom de domaine ;
- les coordonnées du contact de facturation du Nom de domaine ;
- le Nom de domaine pour lequel une demande d'enregistrement a été déposée.

En période de Sunrise, devront enfin être fournies les informations complémentaires suivantes :

- Le nom ou la description de la marque servant de base à la demande d'enregistrement ;
- Le pays, la région ou la localité dans lesquels la marque a été enregistrée ou l'organisation par l'intermédiaire de laquelle la marque a été déposée ;
- Le numéro d'enregistrement de la marque ;
- La date d'enregistrement de la marque ;
- La qualité du registrant (titulaire, licencié ou cessionnaire).

3.5 Statut

Les Noms de domaine sous extension « .tel », gérés par NordNet Registrar sont, par défaut et dans un délai maximum de un (1) jour ouvré après leur enregistrement, positionnés en statut « Client Transfer Prohibited ». Ce statut permet de garantir la sécurité des Noms de domaine contre toute demande de Transfert Sortant non souhaitée et/ou non initiée et/ou non sollicitée par son titulaire.

Si Vous le souhaitez, Vous pouvez lever ce statut selon la procédure définie par NordNet Registrar. Cependant, Votre Nom De Domaine ne sera dès lors plus protégé.

3.6 Mot de passe

Un mot de passe domaine (Identifiant alphanumérique de 6 caractères minimum) est attribué au Nom de domaine sous extension « .tel » lors de sa Création.

Ce mot de passe (également appelé « authorization code » ou « auth code » ou « password domaine »), pourra être communiqué sur l'adresse de courrier électronique renseignée au titre du Titulaire du Nom de domaine (ou à défaut sur l'adresse de courrier électronique renseignée au titre du Contact administratif), sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article

« Coordonnées de NordNet Registrar »). En cas de difficulté avec l'adresse de courrier électronique du Registrant (adresse erronée, adresse non active ...), il Vous sera demandé de procéder à la mise à jour de cette dernière dans les conditions définies par NordNet Registrar (NordNet Registrar Vous communiquera la procédure applicable sur simple demande).

3.7 Annulation de Création

Hormis pendant les périodes de Sunrise ou Landrush, Vous pouvez demander l'annulation de la Création d'un Nom De Domaine sous extension « .tel » dans un délai de 120 heures suivant l'enregistrement du Nom De Domaine.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Le cas échéant, et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement acquittés aux services de NordNet Registrar pour le Nom de domaine dont la Création a été annulée.

Si vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire.

3.8 Attribution du Nom De Domaine et facturation

Sauf exception, le montant correspondant à l'enregistrement du Nom de domaine est dû dès votre demande d'enregistrement de Nom de domaine.

A défaut, le paiement se fera à réception de la facture que NordNet Registrar Vous fera parvenir, ou à votre Prestataire pour tout enregistrement effectué par l'intermédiaire de votre Prestataire.

3.9 Demande de réexamen suite au rejet de l'enregistrement pendant la période de Sunrise

3.9.1 Cas de rejet de la demande pendant la période de Sunrise

L'Agent certificateur peut demander la communication de tout document/information justifiant de votre demande. Vous disposerez dès lors d'un délai limité pour répondre à cette demande, par notre intermédiaire.

Si l'Agent certificateur considère que la demande d'enregistrement du Nom De Domaine ne satisfait pas aux conditions exigées pour l'enregistrement, il en avertira le Registre qui pourra rejeter la demande.

Le Registre peut rejeter une demande d'enregistrement pour les motifs suivants :

- la demande d'enregistrement ne comprend pas d'informations/documents complètes et exactes ou ne respecte pas les règles élaborées par le Registre ou encore ne correspondent pas à la demande ;
- les justifications demandées n'ont pas été apportées ou ne sont pas conformes à la demande ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du système d'enregistrement, le fonctionnement du Registre ;
- afin de se conformer aux lois, réglementations ou autres règles ayant un effet obligatoire, ainsi qu'aux règles de résolution des conflits ;
- afin de ne pas engager la responsabilité du Registre (y compris ses filiales, administrateurs, dirigeants, cadres, employés, partenaires contractuels (notamment l'Agent certificateur) et/ou leurs agents) ;
- à l'issue d'une demande de réexamen.

3.9.2 Possibilité de réexamen

Une personne dont la demande d'enregistrement d'un Nom de domaine en « .tel » a été rejetée pendant la période de Sunrise, peut demander à ce que sa demande fasse l'objet d'un nouvel examen. Cette demande doit être introduite, par notre intermédiaire, auprès de l'Agent certificateur dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la notification par le Registre du rejet de la demande.

Un tiers à la demande pourrait également demander le réexamen de la demande d'enregistrement pour les motifs suivants :

- le registrant n'est pas le titulaire, le licencié ou le cessionnaire de la marque enregistrée sur laquelle la demande d'enregistrement est basée ;
- le Nom de domaine dont l'enregistrement est demandé n'est pas identique à la marque sur laquelle il est basé (tel qu'exigé dans la Sunrise Policy) ;
- la marque servant de base au dépôt de la demande d'enregistrement du Nom De Domaine ne satisfait pas aux conditions d'éligibilité exigées par la Sunrise Policy.

4. SOUS-NOM DE DOMAINE

Il est impossible de créer des noms de domaine de troisième niveau et plus, sauf accord de Telnic ou modifications des règles applicables par cette dernière.

Ainsi, ne sont autorisés que les noms de domaine de troisième niveau et plus respectant les conditions cumulatives suivantes :

- dont l'utilisation est conforme aux règles élaborées par le Registre, et
- dont l'utilisation est faite sans frais et à l'usage exclusif des affiliés ou du personnel de la société registrante ou des membres de l'association registrante sans que des tiers ne puissent en bénéficier ; ou, lorsque le registrant est une personne physique, si le sous-Nom de domaine est à son usage personnel ou familial, sans frais, et sans que des tiers ne puissent en bénéficier.

5. TRANSFERT

Seuls les Noms de domaine en « .tel » déjà enregistrés par un Registrar accrédité auprès du Registre peuvent faire l'objet d'un transfert. Aussi, les Noms de domaine dont la demande d'enregistrement est en cours d'étude, ou ne répondant pas aux conditions de délais suivant l'enregistrement, éventuellement définies par le Registre, ne peuvent être transférés.

Comme prévu au sein des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, la durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Toutefois, le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date d'échéance du Nom de domaine.

6. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

Si NordNet Registrar ne constate pas de vices de forme, NordNet Registrar adresse, par courriel, une demande de confirmation aux contacts du Nom de domaine actuels du Nom de domaine concernés par la Modification.

Les contacts administratif et/ou technique et/ou de facturation seront dès lors invités à répondre à confirmer/infirmier la demande de Modification transmise à NordNet Registrar, à partir du lien hypertexte figurant dans le courriel de demande de confirmation précité. En fonction des réponses apportées :

- Si au moins une réponse est négative/refus, par l'un ou l'autre des contacts sollicités, ceci entraîne le rejet de la demande de modification.
- L'absence de réponse des contacts sollicités dans un délai de soixante (60) jours à compter du jour de l'émission du courriel de demande de confirmation, entraîne le rejet de la demande de modification.

- Si les réponses de chacun des contacts sollicités sont positives, ceci entraîne la modification des données conformément à la demande dès réception des deux validations.
- Si au moins une réponse est positive/acceptation, de la part de l'un ou l'autre des contacts sollicités, ceci entraîne la modification des données conformément à la demande dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la validation et en l'absence d'une réponse contraire du(des) autre(s) contact(s) du Nom de domaine sollicité dans ce délai de cinq (5) jours.

7. RENOUELEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom de domaine pendant une période de trente-cinq (35) jours suivants la date d'échéance du Nom de domaine. A défaut, la Suppression du Nom de domaine sera initiée.

8. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION

Vous pouvez demander la suspension de la procédure de Suppression pendant une période de trente (30) jours suivant Votre demande de Suppression.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Une surtaxe Vous sera facturée pour procéder à cette Action. Son montant peut Vous être communiqué sur simple demande par les services de NordNet Registrar.

A l'issue de la période pendant laquelle il est possible de procéder à la suspension de la Suppression, la Suppression du Nom de domaine sera effective.

Vous êtes informé qu'un délai de quelques jours peut être nécessaire au Registre de l'extension pour procéder à la Suppression effective du Nom de domaine.

9. DUREE

La demande d'enregistrement des noms de domaine en « .tel » lors des périodes de Sunrise et de Landrush est effectuée pour une période minimale de trois (3) ans. A l'issue de ces trois (3) ans, le Nom de Domaine sera renouvelé, sous réserve que Vous respectiez les conditions définies par NordNet Registrar, pour une nouvelle période d'un (1) an.

La demande d'enregistrement des noms de domaine en « .tel » lors de la période d'ouverture au public est quant à elle d'un (1) an. A l'issue de cette période, le Nom de Domaine sera renouvelé, sous réserve que Vous respectiez les conditions définies par NordNet Registrar, pour une nouvelle période d'un an.

La durée de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar est donc fonction de la période au cours de laquelle Vous souhaitez procéder à l'enregistrement de votre Nom de domaine, ou de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert »). Cependant, Vous êtes informé que NordNet Registrar ne sera plus en mesure de gérer le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant en cours d'enregistrement.

Vous êtes informé du fait que vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (due date ou expiration date) d'un Nom de domaine sur le site <http://www.nordnet.net/> rubrique « Vérifiez un domaine » puis, après obtention du résultat de votre recherche, cliquez sur le lien « information » dans le tableau afin d'avoir accès au Whois correspondant.

10. REGLEMENTS DES CONFLITS

Vous êtes informés du fait qu'outre la voie judiciaire, il est possible, pour trancher des litiges relatifs à l'enregistrement de Noms de domaine en .tel, d'utiliser les procédures alternatives de règlements de litiges UDRP et RDRP administrées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont les règlements sont accessibles aux adresses suivantes :

- pour les UDRP : <http://www.icann.org/udrp/udrp-policy-24oct99.htm> (version anglaise) ;
<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/> (version française)

- pour les RDRP : <http://www.icann.org/udrp/udrp-rules-24oct99.htm> (version anglaise);
<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/biz/rdrp/index.html> (version française).

Vous vous engagez à respecter les dispositions prévues à l'article « Litiges » des « Conditions Générales d'Enregistrement et de Gestion de Nom De Domaine » de NordNet Registrar.

Les Noms de domaine sous extension « .tel » sont soumis aux UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) et aux RDRP (Rules for Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) afin de permettre aux titulaires de marque de faire valoir leurs droits lorsqu'elles estiment qu'un tiers y a porté atteinte en déposant un Nom de domaine et/ou a utilisé ce Nom de domaine d'une manière qui leur porte préjudice. Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de ces règlements.

Ces règlements ou le lien vers ces règlements peuvent également vous être envoyés par courriel, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

NordNet Registrar et les différents Registres des Noms de domaine sous extension « .tel » s'engagent à mettre le(s) Nom(s) de domaine faisant l'objet d'une procédure UDRP, ou d'une procédure judiciaire si des mesures conservatoires sont prises, en statut « Hold », et à respecter toute décision judiciaire ou toute décision prise dans le cadre de ces procédures UDRP et RDRP.

11. BASES DE DONNEES

Vous acceptez que certaines informations personnelles que Vous avez communiquées soient transmises au Registre et à l'Autorité de tutelle ou toute personne désignée par l'un d'entre eux (ces derniers pouvant être situés à l'extérieur de l'Union européenne et notamment aux Etats-Unis (Autorité de tutelle et société d'entiercement)). Vous acceptez également que ces informations soient publiées sur les bases de données Whois. Cette publication est obligatoire, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle.

Ces informations sont généralement les suivantes : dénomination sociale et nom et prénom du représentant légal si le Titulaire est une personne morale, ou nom et prénom si le Titulaire est une personne physique, adresse, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax du Registrant, ... Les informations concernant les Contacts sont également publiées sur les bases de données Whois.

Vous vous engagez à recueillir préalablement à la communication de ces informations l'accord exprès et préalable des personnes dont les données sont transmises à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations, transmissions, publications, etc réalisées en application du présent article. Vous vous engagez également à lui notifier, les droits dont il dispose à ce titre, ainsi que leurs modalités d'exercice.

Le défaut de communication, la communication partielle ou erronée, ou enfin l'absence de mise à jour de ces informations empêchera NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation, et pourra, si votre Nom de domaine est enregistré, entraîner la suppression de ce dernier.

Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution de votre demande d'Action.

INDEX

1. DEFINITIONS

2. ACCEPTATION DES REGLES DE TELNIC

3. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

3.1 Exigences techniques d'un Nom De Domaine

- 3.2 Gestion des DNS par le Registre**
- 3.3 Période d'enregistrement**
- 3.4 Informations à transmettre**
- 3.5 Statut**
- 3.6 Mot de passe**
- 3.7 Annulation de Création**
- 3.8 Attribution du Nom De Domaine et facturation**
- 3.9 Demande de réexamen suite au rejet de l'enregistrement pendant la période de Sunrise**
- 4. SOUS-NOM DE DOMAINE**
- 5. TRANSFERT**
- 6. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT**
- 7. RENOUVELLEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE**
- 8. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION**
- 9. DUREE**
- 10. REGLEMENTS DES CONFLITS**
- 11. BASES DE DONNEES**